CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984 (24e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2e Séance du Mardi 18 Octobre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

1. — **Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'un organisme extraparlementaire** (p. 4205).

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 4205).

2. — **Fonds monétaire international.** — Discussion d'un projet de loi (p. 4205).

M. Christian Goux, président et rapporteur de la commission des finances.

M. Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget.

Discussion générale :

MM. Gilbert Gantier,
Jans,
Debré.

MM. le ministre, le président de la commission des finances.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

Article 1er (p. 4215).

MM. Debré, Haniel, Jans, le ministre.

Adoption de l'article 1er.

Article 2. — Adoption (p. 4216).

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

3. — **Fonds spécial de grands travaux.** — Discussion d'un projet de loi (p. 4216).

M. Douyère, rapporteur de la commission des finances.

M. Grézard, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget.

Déclaration de l'urgence du projet de loi.

Reprise de la discussion.

Discussion générale :

MM. de Caumont,
Zelier,
Poretti.

M. le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. — **Ordre du jour** (p. 4221).

PRESIDENCE DE M. JEAN BROCARD, vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, une demande de renouvellement du mandat des deux membres titulaires et des deux membres suppléants chargés de représenter l'Assemblée nationale à la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Conformément à la décision prise précédemment, l'Assemblée voudra sans doute confier à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République le soin de présenter chacune un candidat titulaire et un candidat suppléant.

Les candidatures devront être remises à la présidence, au plus tard, le jeudi 3 novembre 1983 à dix-huit heures.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. Mes chers collègues, je vais suspendre la séance pendant quelques instants, M. le ministre de l'économie, des finances et du budget m'ayant fait savoir qu'il ne serait là que vers seize heures quinze.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures quinze.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 2 —

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international et à l'augmentation de sa participation aux accords généraux d'emprunt (nos 1717, 1756).

La parole est à M. Christian Goux, président et rapporteur de la commission des finances, de l'économie et du Plan.

M. Christian Goux, *président de la commission, rapporteur.* Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, mesdames, messieurs, à travers ce projet de loi, relatif à l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international et à celle de sa participation aux accords généraux d'emprunt, c'est en fait la question de l'endettement des pays du tiers monde que nous sommes amenés à examiner. Quelle est en effet la situation ?

D'une part, la récession économique mondiale a aggravé la situation déjà catastrophique de nombreux pays en développement qui ne peuvent plus faire face au service de la dette extérieure. Cette situation a provoqué une forte dégradation de leur crédit auprès des institutions bancaires privées qui assurent une large part du financement de leurs paiements courants. La menace réelle d'un véritable effondrement de ces économies, consécutif à leur mise en cessation de paiement, n'est actuellement surmontée que par des mesures ponctuelles, provisoires de coopération entre les gouvernements et les autorités monétaires et par les interventions du Fonds monétaire international. C'est dire, monsieur le ministre, l'importance que revêt tout ce qui touche à l'évolution et aux pratiques du Fonds.

Or, depuis trois ans, la situation financière internationale a beaucoup changé. Les pays pétroliers, hier titulaires de comptes courants excédentaires, ont connu en 1982 un déficit de 27 milliards de dollars. Jusque-là apporteurs nets de capitaux par l'intermédiaire des mécanismes de financement privés, ils sont devenus utilisateurs nets. Les échanges internationaux ont ainsi été privés d'une source de financement qui avait joué un rôle important depuis 1974. Les pays industrialisés, pris dans leur ensemble, sont ainsi redevenus les détenteurs principaux des capacités de financement de l'économie mondiale.

L'accès des pays en développement aux ressources du secteur bancaire privé qui, de 1974 à 1982, ont financé largement leurs besoins s'est donc considérablement restreint. Le volume global des emprunts de ces pays auprès du système bancaire n'a représenté en 1982 qu'environ la moitié de ce qu'il était en 1981. La réticence des opérateurs privés à consentir de nouveaux prêts s'explique en partie par le volume de la dette déjà contractée.

Devant de tels déséquilibres, le système actuel de financement apparaît tout à fait inadapté et recèle de graves dangers. Il est en effet générateur de lourds déséquilibres. Les taux de change flottants qu'il a imposés aux pays débiteurs constituent, depuis 1981, un supplément de charges qui entrave tout ajustement. En outre, l'échéancier très court des crédits privés place les débiteurs dans l'obligation de rembourser une part du capital emprunté, alors même qu'ils éprouvent de grandes difficultés à faire face au paiement des intérêts.

Dans ces conditions, apparaît un risque préoccupant d'insolvabilité des pays à l'endettement le plus lourd. On peut en effet douter de la capacité du système bancaire privé à assurer durablement le refinancement des emprunts arrivant à échéance. Faute d'un tel refinancement, c'est l'ensemble du système des paiements internationaux qui risque d'être affecté.

Dans son rapport annuel pour 1983, le Fonds monétaire international considère qu'une telle situation est de nature à engendrer « une crise de confiance de grande ampleur et une contraction cumulative de la demande d'importation financée par emprunt ». Il apparaît donc indispensable au regard de la stabilité du système des paiements internationaux d'assurer un flux suffisant de prêts publics et privés à destination des pays débiteurs.

Le Fonds monétaire international, quelles que soient les limites dont reste, à mon sens, trop prisonnière son action, contribue à entretenir ce flux. Les concours qu'il accorde aux pays en déficit sous condition de programmes sévères d'ajustement sont en quelque sorte le catalyseur des prêts de la banque mondiale et des prêts des banques privées.

Les perturbations de l'économie mondiale au cours des dernières années et notamment l'accroissement très rapide de la dette extérieure des pays en développement justifient donc une remise à niveau des ressources du fonds. Une révision périodique du montant des quotes-parts a été prévue dès l'origine par les statuts du Fonds monétaire international, leur réexamen devant intervenir au minimum tous les cinq ans sur proposition du conseil des gouverneurs.

Les quotes-parts permettent d'évaluer, sur le plan financier, le niveau des engagements de chaque pays envers le Fonds et les facilités dont ils peuvent bénéficier auprès de lui, et sur le plan politique leur poids dans les prises de décision. Environ 50 p. 100 des quotes-parts correspondent à des monnaies tirables et peuvent donc être utilisées par le Fonds monétaire international pour consentir des prêts, de même que les ressources d'emprunts que le fonds peut contracter auprès de certains pays comme l'Arabie Saoudite.

Du côté des dépenses, les tirages sur le Fonds monétaire international ne cessent de s'accroître. En deux ans, ils ont doublé et le total des engagements du F. M. I. est passé de 26,7 p. 100 à 41 p. 100 des quotes-parts, ce qui représente le plus haut niveau jamais atteint dans l'histoire du Fonds.

A la date du 30 avril dernier, le fonds ne disposait plus que de 8 milliards de droits de tirage spéciaux de fonds prêtables ne faisant l'objet d'aucun engagement, et l'on estime que l'écart négatif entre les engagements du fonds et les lignes de crédit dont il dispose atteindra 6 milliards de droits de tirage spéciaux à la fin de 1983.

Or, la politique d'accès élargie — et nous nous en félicitons — sera poursuivie en 1984, le montant en valeur absolue des tirages dont peuvent bénéficier les pays en voie de développement ayant été préservé par la récente décision du comité intérimaire.

La huitième révision s'inscrit donc dans le contexte d'une certaine urgence. La résolution adoptée par le conseil des gouverneurs le 31 mars 1983 prévoit pour que la révision puisse être mise en œuvre avant la fin de 1983, que les pays membres donnent leur accord, conformément à leur législation, avant le 30 novembre 1983. Cela représente une accélération par rapport au calendrier normal d'application de la huitième révision, qui ne devait être effective qu'à la fin de 1985.

Au 10 octobre 1983, 63 pays avaient notifié leur accord et il ne paraît pas totalement exclu que le congrès des États-Unis, malgré ses réticences, ratifie en temps utile. Les procédures dans les autres pays industrialisés sont déjà toutes engagées, ce qui laisse espérer que le délai fixé pour l'entrée en vigueur de la huitième révision sera tenu. Le montant global de l'ajustement résultant de la huitième révision amènera un accroissement des ressources effectivement disponibles du fonds de 15 milliards de droits de tirage spéciaux.

Le montant de la quote-part de la France dans le F. M. I. doit être porté de 2 878,5 millions de droits de tirage spéciaux à 4 482,8 millions de droits de tirage spéciaux, soit de 24 milliards à 37 milliards de francs environ. La participation de la France passera ainsi de 4,71 p. 100 à 4,98 p. 100 du montant total des quotes-parts. Cette augmentation n'entraînera pas de modification du montant des réserves de change ni de charge pour le trésor public, conformément aux mécanismes mis en place par la loi de finances rectificative pour 1962. Elle sera neutre du point de vue de la création monétaire. En effet, la contribution de la France s'effectuera à hauteur de 25 p. 100 en droits de tirage spéciaux et de 75 p. 100 en francs français.

Les modalités retenues pour la huitième révision accroissent légèrement la part relative de la France dans le fonds et, par voie de conséquence, ses droits de vote qui passent de 4,48 p. 100 à 4,81 p. 100. La France reste ainsi parmi les cinq membres les plus importants du F. M. I. Elle dispose toujours d'un administrateur permanent au conseil d'administration du fonds ainsi que d'une représentation au comité intérimaire du conseil des gouverneurs. Elle pourra ainsi contribuer à faire entendre sa voix pour appuyer les demandes des pays en voie de développement.

Mais la France devra aller plus loin : le système économique et financier international est en crise, c'est une évidence. L'augmentation des quotes-parts, si elle était nécessaire, n'est pas suffisante et, en aucun cas, elle ne constitue même pas l'amorce d'une réforme. Les règles du jeu du système monétaire international sont, en effet, faussées par le niveau élevé des taux d'intérêt, par l'instabilité des parités, et s'exercent aux dépens des pays les plus démunis.

La modification des accords généraux d'emprunt — A. G. E. — répond à la même nécessité que la révision des quotes-parts — procurer des ressources supplémentaires au fonds — et rencontre les mêmes limites, tout en témoignant néanmoins d'une certaine évolution.

Les accord généraux d'emprunt entrés en vigueur pour la première fois en 1962 avaient pour objet de mettre à la disposition du Fonds des ressources supplémentaires lorsqu'un des pays participant aux accords — un des pays membres du groupe des Dix — connaissait des difficultés temporaires de balance des paiements, imputables, en particulier, à la spéculation.

Un nouvel accord a été conclu entre le groupe des Dix, plus la Suisse, et entériné par le conseil d'administration du fonds le 23 février 1983. Cet accord comporte deux éléments.

D'une part, le montant des ressources mises à la disposition du fonds au titre des accords généraux d'emprunt est porté de 6,4 milliards de D. T. S. à 17 milliards, y compris la participation de la Suisse qui passera bientôt du statut d'associé au groupe des Dix à celui de membre à part entière. Le montant de 17 milliards pourra en outre être complété par le biais de

l'association d'autres pays membres du groupe. Cette disposition vise essentiellement l'Arabie saoudite qui a donné son accord pour un prêt de 1,5 milliard de D. S. T.

D'autre part, les ressources des A. G. E. qui, jusqu'à présent, ne pouvaient être activées qu'au bénéfice des pays souscripteurs, pourront l'être dans le cadre des accords de crédit élargis, au bénéfice de pays membres du fonds qui ne sont pas participants aux accords généraux d'emprunt, lorsque cela sera nécessaire pour prévenir ou pallier une détérioration du système monétaire international. Ce deuxième aspect de la révision des accords généraux d'emprunt correspond à une modification de leur finalité. Les A. G. E. sont maintenant destinés à accroître les ressources du fonds, non plus seulement en cas de difficulté conjoncturelle de la balance des paiements d'un des participants, mais aussi dans le cas où le fonds connaîtrait des tensions sur sa liquidité telles qu'il ne puisse y faire face avec les seules ressources provenant des quotes-parts.

La participation de la France aux accords généraux d'emprunt passera de 340 millions de D. T. S., soit 2 715 millions de francs, à 1 700 millions de D. T. S., soit 14 297 millions de francs. Au moment de leur entrée en vigueur, les A. G. E. n'entraîneront pas de conséquence pour le Trésor public, puisqu'ils consistent en un simple engagement de prêt au fonds.

La participation de la France à la révision des A. G. E., neutre sur le plan des réserves de change comme sur celui des finances publiques, manifeste sa volonté d'assumer ses responsabilités à l'égard des pays en développement dans le cadre du F. M. I. et de contribuer à la stabilisation du système monétaire international.

Toutefois, et je voudrais terminer sur ce point, la nécessité de faire face à la dégradation de la situation financière internationale et à l'endettement croissant des pays les plus démunis ne doit pas exclure une réflexion sur les conditions mises par le F. M. I. à l'octroi des crédits. On peut, en effet, s'interroger sur les aspects contradictoires qui existent entre la politique que la France souhaite conduire à l'égard des pays du tiers monde, maintes fois rappelée par le Président de la République et le Gouvernement, et la politique de crédit conduite par le F. M. I.

Cette question n'est pas théorique. Elle concerne en fait toute notre politique vis-à-vis des pays de la zone franc, et plus généralement des pays africains.

M. Yves Tavernier. Très bien !

M. Christian Goux, *président de la commission, rapporteur.* La situation financière de ces pays s'est considérablement détériorée depuis 1979. En 1978, le fonds a signé deux accords de crédit conditionnel ; en 1979, neuf nouveaux accords furent signés ; en 1980, douze ; en 1981, vingt et un. Désormais, le fonds se présente pour les pays africains comme le bailleur de fonds leader. Son attitude commande celle de tous les autres organismes : Banque mondiale, aides gouvernementales, banques commerciales. C'est dire combien nous devons être attentifs aux critères qui déterminent les choix du F. M. I.

Le recours aux crédits du Fonds monétaire international est-il un droit ou un privilège ? La question n'a pas été tranchée à Bretton Woods. Seule l'expérience a permis d'établir un corps de doctrine et de procédure d'utilisation des ressources et l'institution connue sous le nom de « conditionnalité ».

En fait, monsieur le ministre, ce qui est imposé aujourd'hui à beaucoup de pays — et vous le savez — c'est le strict respect de l'orthodoxie monétariste, notamment contrôle du déficit budgétaire par réduction des dépenses publiques, compression de la masse monétaire, compression de la masse salariale ; bref, des mesures de caractère anti-inflationniste centrées sur la régulation de la demande finale. Cette conditionnalité induit l'attitude de la Banque mondiale. Tout accord de prêts de la banque dépend désormais d'un accord préalable du Fonds monétaire international.

Cette attitude se heurte aux capacités et aux structures économiques propres à ces pays. Elle conduit à une aggravation des processus de dépendance à l'égard du marché mondial et en dernière analyse remet en cause les possibilités et les incapacités nationales de maîtrise du développement. Il ne fait pas de doute que le redressement financier s'impose dans la plupart des cas, mais les mesures conjoncturelles prises à la demande du Fonds monétaire international créent des tensions sociales de nature à remettre en cause l'équilibre où se maintiennent ces pays.

Si l'objectif du Fonds monétaire international est de restaurer à court terme la solvabilité des Etats pour rassurer la communauté financière internationale, il n'en reste pas moins que cette politique risque d'aggraver à moyen terme leur insolvabilité. En particulier, le rééchelonnement de la dette, sous forme d'une majoration des taux d'intérêt initiaux, déséquilibre la situation financière à moyen terme. On en arrive vite à une situation dramatique qui contraint certains Etats à emprunter uniquement pour pouvoir rembourser leurs dettes. Dans ces conditions, l'accumulation du capital et la possibilité d'envisager une épargne intérieure deviennent illusoires.

La spécificité des économies des pays en voie de développement, et particulièrement des pays africains, supporte difficilement les remèdes du F. M. I., établis à partir de critères applicables aux pays industrialisés. Enfin, la mise en « gestion assistée » des Etats africains conduit à faire disparaître leur autonomie en matière de politique économique et à mettre en cause leur souveraineté.

A l'inverse, la politique souhaitée par le Gouvernement français est fondée sur le thème du développement autocentré, tel qu'il a été lancé par la conférence de l'O. U. A. à Lagos en 1980. Cette politique, qui tend à proposer les stratégies réintégrant les producteurs nationaux, s'éloigne radicalement de celle du Fonds monétaire international.

Il serait souhaitable, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de la révision des quotes-parts des pays membres du Fonds monétaire international et de la modification des accords généraux d'emprunt, soit posée la question des procédures d'attribution des crédits du fonds et de la nature des procédures d'ajustement qui y sont liées.

Telles sont, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les réflexions que ce projet de loi a suggérées à la commission des finances, qui l'a adopté à l'unanimité des commissaires présents. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Jacques Delors, *ministre de l'économie, des finances et du budget.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, ce débat et le vote qui le suivra vont peut-être passer inaperçus aux yeux de l'opinion publique française, tant est diverse l'actualité. Il s'agit pourtant d'un problème central dont nous ne pourrions nous extraire, même si nous le voulions : c'est de la crise internationale et, au sein de celle-ci, de la crise de l'endettement dont il est question.

Le texte qui vous est proposé aujourd'hui ne constitue qu'un premier pas dans la recherche de solutions, dans l'esprit d'une coopération internationale accrue et de la reconnaissance de la solidarité de destin de plus en plus étroite entre tous les peuples, du nord comme du sud. Aussi me permettrez-vous de replacer ce projet dans son contexte — la crise de l'endettement au sein de la crise générale — avant de vous indiquer les axes de l'action que mène la France avec d'autres pays, sans l'appui desquels nous n'aurions pu obtenir le relèvement des quotas ni l'élargissement des accords généraux d'emprunt. A cet égard, et je tiens à le souligner, c'est parce que l'Europe a parlé d'une seule voix que les Américains ont été conduits à accepter le compromis que traduit le texte qui vous est proposé. Mais nous n'oublions pas que notre objectif final est la construction d'un ordre économique mondial plus juste et plus efficace.

La crise de l'endettement se situe au sein de la crise générale, mais elle atteint aujourd'hui une dimension telle que l'on dira peut-être un jour que les années 80 ont été celles de l'endettement comme l'on a dit que les années 70 furent celles des chocs pétroliers.

Les raisons en sont simples.

Tout d'abord, les procédures d'aide aux pays en difficulté sont insuffisantes. Après quelques années pendant lesquelles la communauté bancaire a fait face au financement des pays en voie de développement, notamment grâce au recyclage des excédents pétroliers, ce mécanisme est maintenant rompu. Il s'était d'ailleurs perverti ces derniers temps, puisque parmi les pays qui connaissent aujourd'hui les plus grandes difficultés figuraient ceux qui avaient eu de plus en plus recours à des crédits à court terme pour éviter la redoutable échéance de l'ajustement de leur balance des paiements et de leur politique économique. Cette situation était due à un déséquilibre entre, d'une part, le rôle insuffisant des grandes organisations internationales créées par les accords de Bretton Woods et, d'autre part, le rôle grandissant, mais aléatoire, du système bancaire.

Deuxième aspect de cette crise de l'endettement, auquel nous sommes particulièrement sensibles : les pays les plus pauvres sont oubliés. Je pense notamment aux pays d'Afrique qui risquent d'être « coincés » entre les énormes demandes des pays de l'Amérique latine auprès du Fonds monétaire et celles, non moins importantes, effectuées auprès de la Banque mondiale par ces géants que sont l'Inde et la Chine.

Voilà pourquoi, depuis plusieurs années, l'action de la France s'attache à défendre l'Afrique. Celle-ci, d'ailleurs, a remonté la pente, si je puis m'exprimer ainsi : alors qu'elle ne représente que moins de 4 p. 100 des quotas du fonds monétaire international, elle a bénéficié de près de 17 p. 100 des tirages ces derniers temps.

Il est un troisième aspect de cette crise que l'on veut trop souvent oublier : on demande trop au dollar, qui est devenu non seulement la monnaie essentielle de paiement, la monnaie de réserve, mais également la valeur refuge.

Dans une situation normale, le déficit commercial et le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis devraient provoquer une offre de dollars, donc une baisse de cette devise et une diminution des taux d'intérêt. Mais, face à cette offre spontanée de dollars sécrétée par le déficit de la balance commerciale, il y a deux demandes beaucoup plus importantes : d'une part, celle liée au déficit du budget américain, lequel représente près de 200 milliards de dollars ; d'autre part, celle liée à la demande des pays endettés, soit environ 70 milliards de dollars.

Cette comparaison entre l'offre et la demande montre que l'on ne peut pas s'attendre, comme nous l'avons vu dans les années 1977-1978, à un ajustement général de l'économie mondiale provoqué par la contribution du déficit commercial américain.

Nous sommes donc dans une crise d'un type spécial. Bien entendu, aujourd'hui comme il y a quelques années, se posent les problèmes fondamentaux des années 1980. Quels sont les ressorts d'une croissance stable et durable non seulement pour les pays du Nord mais aussi pour les pays du Sud ? Comment assurer le financement de l'économie mondiale de manière équilibrée, par le jeu des institutions internationales et de la communauté bancaire ? Enfin, quelle place entend-on donner aux pays en voie de développement dans l'économie mondiale ? Considère-t-on la prospérité de ces pays comme un solde des prouesses économiques des pays du Nord ou bien veut-on réellement les intégrer dans l'économie mondiale ? La France, pour sa part, a fait le second choix : elle considère les pays du Sud comme des acteurs éminents qui peuvent contribuer à la croissance de l'économie mondiale, à l'expansion du commerce mondial et, par conséquent, à notre prospérité.

Tel est le contexte dans lequel se situe l'action de notre pays pour essayer, pas à pas — car il n'y a pas de solution miracle — de résoudre la crise de l'endettement.

Comment avons-nous procédé ? Nous avons avancé des propositions afin de résoudre quelques problèmes immédiats.

Nous demandons d'abord, ce qui n'est pas acquis — mais je le mentionne cependant, car cela répond au souhait de M. le président de la commission des finances — qu'il y ait une action conjointe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire. Le rôle du Fonds monétaire, qui n'est pas une institution d'aide au développement, est de contribuer à l'ajustement des balances des paiements, c'est-à-dire à la solution des problèmes à court terme, alors que celui de la Banque mondiale devrait être d'aider à la solution des problèmes structurels.

Or il ne peut y avoir de remède durable aux difficultés des pays en voie de développement si on ne s'attaque pas résolument à leurs faiblesses structurelles : gestion des services publics, insuffisance des infrastructures, absence d'autosuffisance alimentaire.

Voilà pourquoi la France propose et continuera de proposer que les deux institutions travaillent de pair, de manière que les pays en voie de développement ne retombent pas tous les trois ou quatre ans dans une crise de leur balance des paiements et qu'on ne leur impose pas, pour un simple ajustement à court terme, des sacrifices tels qu'ils les empêchent de se relever, si ce n'est au prix d'une déstabilisation politique ou sociale ou de la recrudescence d'inégalités dont nous n'avons pas idée dans nos pays. Car l'effort des pays européens pour s'adapter à la nouvelle donne économique mondiale impose des sacrifices sans commune mesure avec ceux qui sont demandés à des pays qui souffrent, hélas ! de la malnutrition et de la faim, et ne connaissent pas de développement.

M. Charles Josselin. Tout à fait !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Sur tout ce qui peut être fait dans ce domaine — reconstitution des ressources de l'Agence internationale pour le développement, rayonnement de la Société financière internationale pour attirer les capitaux privés, relèvement du capital de la Banque mondiale — la France est en avance. Elle s'efforce d'obtenir un adoucissement de la conditionnalité qui peut être atteint de deux façons : ou le Fonds monétaire international assouplit ses conditions, mais les causes structurelles ne sont pas combattues et les problèmes ne sont pas résolus ; ou l'action d'ajustement à court terme s'accompagne d'une action résolue de la Banque mondiale en vue de transformer et d'améliorer les structures des pays en voie de développement.

Mais cela ne relève pas uniquement de la Banque mondiale : la France plaide donc également en faveur de l'augmentation de l'aide publique au développement. Celle-ci plafonne depuis plusieurs années aux environs de 35 milliards de dollars et représente à peine un tiers des besoins de financement des pays en voie de développement. Je profite de l'occasion pour souligner — et le projet de loi de finances en fera foi — que la France a augmenté cette année son aide en dépit de ses difficultés propres. Elle l'a en outre diversifiée, accroissant son aide multilatérale afin de traduire dans les faits son argumentation en faveur du développement des institutions multilatérales.

Nous insistons enfin sur la relance des économies du Nord. Pourquoi ? Parce que si celles-ci retrouvent les voies d'une croissance stable et durable, le commerce international reprendra sa progression et les pays en voie de développement pourront exporter. Quelle est la meilleure manière pour un pays en voie de développement de se sortir de ses difficultés : emprunter plus ou bien accroître ses exportations ? Seul le second moyen permet une solution saine du problème et garantit une plus grande indépendance des pays intéressés.

Il convient de ne pas perdre de vue ces perspectives en examinant le relèvement de près de 50 p. 100 des quotas du Fonds monétaire international et l'élargissement des possibilités offertes par les accords généraux d'emprunt.

Le fait que ces deux décisions aient été prises simultanément résulte d'un compromis entre les Etats-Unis et les pays européens. Les Etats-Unis étaient très réticents pour augmenter les quotes-parts du Fonds monétaire ; d'ailleurs, ainsi que l'a indiqué M. Goux, nous ne savons pas encore si le vote du Congrès interviendra à temps, c'est-à-dire avant le 30 novembre. Afin de vaincre cette réticence, nous avons accepté une proposition américaine tendant à élargir les accords généraux d'emprunt. La France a profité du fait qu'elle détenait la présidence du groupe des Dix pour ressusciter ce groupe qui n'existait plus que pour mémoire et ne se réunissait qu'une heure avant le Comité intérimaire. Nous avons donc, je le répète, obtenu un élargissement important des accords généraux d'emprunt et une augmentation de près de 50 p. 100 des quotas du Fonds monétaire international.

Ces deux décisions doivent être considérées comme allant de pair et c'est bien ainsi que l'entendent les autres pays européens, notamment la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, qui ont largement soutenu la position de la France. Il convient de prendre en compte la totalité de ces moyens. Ainsi, lorsque les votes seront intervenus, le Fonds monétaire disposera de 75 p. 100 de ressources supplémentaires par rapport à aujourd'hui : 50 p. 100 par augmentation des quotas et 25 p. 100 par l'élargissement des accords généraux d'emprunt.

Tout est cependant loin d'être clarifié entre les Etats-Unis et les pays européens en ce domaine. En effet, le Fonds monétaire international connaît actuellement une pénurie de capitaux car il a été beaucoup plus sollicité que les années précédentes et un effort exceptionnel supplémentaire de 6 milliards de dollars nous est demandé. Trois milliards sont fournis par l'Arabie saoudite et 3 milliards par les pays européens, les Etats-Unis refusant de consentir cet effort temporaire en invoquant le *Bretton Woods Act*.

Nous ne nous déroberons pas quant à nous devant cet effort, mais à une condition, que les Américains acceptent que le Fonds monétaire international puisse bénéficier, si besoin est, des accords généraux d'emprunt, et que ceux-ci ne soient pas réservés à des situations exceptionnelles. Le compromis que nous avons conclu l'an dernier au sein du groupe des Dix repose donc sur une idée simple : le Fonds monétaire peut à la fois faire appel aux quotes-parts supplémentaires et aux ressources dégagées par les accords généraux d'emprunt.

Nous essayons cependant de voir au-delà du court terme et, dans la bataille pour un nouvel ordre économique mondial, la France insiste sur quatre thèmes que je rappellerai en conclusion afin de bien préciser la signification du vote que vous allez émettre.

Pour nous, quatre points sont essentiels pour sortir de la crise de l'économie mondiale : la réforme du système monétaire, la régulation des produits de base, l'expansion et l'ouverture du commerce mondial, et la coopération régionale.

En ce qui concerne la réforme monétaire, vous savez que le Président de la République, s'adressant aux ministres de l'O.C.D.E., réunis en juin, a réclamé la convocation d'une conférence monétaire internationale ; cette idée a été reprise depuis à New Delhi par l'ensemble des pays non alignés. Certes, nous

ne pensons pas qu'une conférence réunie à la hâte puisse du jour au lendemain trouver des solutions. Mais nous œuvrons déjà afin qu'elle aboutisse à des résultats satisfaisants.

Nous avons proposé à nos partenaires trois thèmes de réflexion qui sont au centre des problèmes posés par le système monétaire international.

Premièrement, qu'en est-il du montant et de la distribution des liquidités internationales ? Sont-elles suffisantes ? Sont-elles bien réparties ? Sont-elles bien attribuées ? Il y va du financement du commerce mondial. Il y va de la baisse des taux d'intérêt et de la baisse du dollar, monnaie dominante.

Deuxièmement, quelles sont les conséquences sur le commerce mondial des mouvements erratiques de change et de taux d'intérêt ? N'y a-t-il pas dans la situation actuelle, où les monnaies font le yo-yo et où les taux d'intérêt restent élevés, des risques accrus de protectionnisme, notamment de la part des pays à monnaie très forte ?

Troisièmement, quel sera le rôle futur du Fonds monétaire international ? Devra-t-il seulement venir au secours des pays qui éprouvent des difficultés de balance des paiements ou redeviendra-t-il ce que les auteurs de Bretton-Woods voulaient qu'il fût, c'est-à-dire un organisme de régulation du système monétaire mondial, un seul pays ne décidant plus pour l'ensemble de la communauté internationale ? Ce serait fondamental si l'on veut progresser dans l'esprit de la coopération internationale.

Mais nous voulons également parvenir à une régulation des produits de base. Lors du dixième sommet franco-africain, qui vient de se tenir, nous avons pu constater à nouveau que, pour beaucoup de ces pays, qui ne produisent qu'une ou deux matières premières, la baisse drastique des prix entraîne des difficultés qui entravent leur croissance et leur développement.

Je n'insisterai pas sur la nécessité de l'expansion et de l'ouverture du commerce mondial. Leur insuffisance est due non seulement à la faiblesse de la croissance dans les pays du Nord, mais aussi au fait que les pays du Sud ne sont pas parfaitement intégrés dans le commerce mondial. Il faut qu'ils le soient, il faut réfléchir à une organisation de l'économie mondiale qui fasse des pays du Sud des acteurs à part entière du commerce international, et non des ramasse-miettes du développement des pays du Nord.

A cet égard, l'Afrique est véritablement le continent oublié du développement. Je vous renvoie, si vous ne l'avez déjà lu, au scénario prospectif de la Banque mondiale qui montre que, dans les six prochaines années, et quel que soit le cas de figure, l'Afrique aura un taux de croissance très inférieur à celui des autres continents. C'est pourquoi la France s'attache à défendre la part de l'Afrique dans les organisations internationales et à faire en sorte que, tant en ce qui concerne le Fonds monétaire que la Banque mondiale, elle ait sa juste part. Et ce n'est pas l'aspect quantitatif des crédits qui importe, mais bien la spécificité du traitement.

Ce continent est encore relativement à l'abri des tensions entre les deux grandes puissances. L'aider dans son développement économique, c'est donc l'aider à devenir un continent de paix dont les habitants pourront continuer à travailler à l'abri des secousses provoquées par les tensions internationales.

Le quatrième point sur lequel nous insistons est la coopération régionale. Souvent, en effet, les pays africains nous proposent des projets industriels destinés à couvrir leurs propres besoins, mais aussi ceux de leurs voisins et — pourquoi pas ? — ceux des pays du Nord.

Est-il raisonnable de financer quatre usines de pâte à papier de dimension mondiale ? Est-il raisonnable de financer quatre usines de production d'aluminium ? Non. L'aide que nous devons accorder aux pays africains doit donc s'accompagner d'un effort de coopération entre eux. Cet effort est déjà réalisé, plutôt bien que mal, à l'intérieur de la zone franc ; il doit être poursuivi et amplifié.

En lançant l'idée d'un plan d'action pour l'Afrique, le Président de la République avait présents à l'esprit ces deux projets : penser davantage à l'Afrique et amener les pays africains à coopérer entre eux. Ce plan dépasse, bien entendu, les seuls moyens de la France. C'est pourquoi j'ai demandé, lors de la dernière session des organisations financières internationales, qu'il soit également pris en considération par le Fonds monétaire et par la Banque mondiale, et que les institutions financières nées des accords de Bretton-Woods, les pays de la Communauté européenne, dans le cadre des accords de Lomé, ainsi que tous les autres pays, consentent un effort de solidarité internationale exemplaire et se penchent sur le cas particulièrement angoissant de l'Afrique.

Mesdames, messieurs les députés, en votant aujourd'hui ces mesures qui ne constituent qu'un premier pas, vous aiderez la France à continuer son œuvre, aux côtés d'autres pays, afin de sortir de la crise de l'endettement, qui est une composante de la crise mondiale et de bâtir, brique après brique, un ordre économique mondial plus juste et plus efficace. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Montaigne a dit : « Tout le monde se plaint de sa mémoire, personne ne se plaint de son jugement. » On pourrait parodier cette phrase et dire : « Tout le monde se plaint de l'augmentation des déficits internationaux, mais personne ne se plaint de l'augmentation des crédits. » Et surtout pas la France qui, depuis le 10 mai 1981, est devenue experte — vous l'avez reconnu, monsieur le ministre — en matière de demandes de crédits.

Selon des experts interrogés au début de ce mois par l'A.F.P., la dette brute à moyen et long terme de la France à l'égard de l'extérieur atteint maintenant 55 milliards de dollars, soit 435 milliards de francs.

D'aucuns, comme M. Christopher Hugues, dans *Le Monde* du 5 juin dernier, considèrent même que la dette extérieure de notre pays devrait être majorée pour tenir compte de l'endettement des banques françaises, ce qui porterait notre dette à quelque cinq ou six milliards de plus.

On est donc conduit à se demander quelle est la part de la France dans l'endettement international, c'est-à-dire dans ce que j'aurai l'audace d'appeler le « non système » monétaire actuel. Car, dans ce domaine, la situation est tout à la fois surréaliste et dramatique.

Ce « non-système » se caractérise en effet par une activité d'emprunts et de prêts considérable et, dans le même temps, par une absence de règle du jeu qui explique en partie les risques considérables qui pèsent sur nos économies et, par conséquent, sur l'économie mondiale dans son ensemble.

Dans ce « non-système » monétaire international, il existerait pourtant un fonds du même nom, qui a pris ses responsabilités et a largement évité la déroute mais ne saurait cependant se substituer aux Etats. Ce fonds, en prenant de telles responsabilités, se trouve dans l'obligation d'augmenter sans cesse les moyens financiers dont il dispose, à travers une révision générale des quotes-parts des pays membres. Un journal du soir n'écrivait-il pas le mois dernier, dans son supplément économique : « Le Fonds monétaire plaide discrètement en faveur d'une augmentation des liquidités tous azimuts » ?

Juridiquement, l'opération qui nous est proposée aujourd'hui se doit d'être soumise au Parlement, et l'occasion est trop rare pour qu'elle ne soit pas utilisée pour tenter de connaître la position du gouvernement de la France dans les difficultés passées, actuelles et futures. Je sais, monsieur le ministre, que vous avez tenté de répondre sur ce point il y a un instant, mais je vous poserai néanmoins quelques questions.

Si le Fonds monétaire demande une augmentation de ses moyens, c'est parce qu'il est engagé — et la plupart des pays du globe avec lui — dans une véritable cavalerie financière. Serait-il vraiment choquant, quelles que soient nos convictions politiques, d'admettre que ce ne sont pas les chocs pétroliers proprement dits qui expliquent les déséquilibres actuels, mais plutôt le fait que les institutions financières ont octroyé à la plupart des pays des facilités de paiement considérables ? Chacun sait que, faute de telles facilités, beaucoup de pays auraient dû diminuer leur consommation.

En fait, l'expansion excessive de ces crédits a été la véritable cause des déséquilibres mondiaux et elle a retardé les indispensables ajustements. C'est en effet l'attribution de ces droits, qui ont d'abord pris la forme de dollars sans lien avec la création de richesses, qui est à l'origine des désordres monétaires que connaît le monde.

Cette absence de liens s'est « épanouie » sous la forme des droits de tirage spéciaux, tellement spéciaux, d'ailleurs, que la seule traduction rationnelle de la réalité devrait inciter à parler non pas de droits de tirage spéciaux mais de « faux droits ». Ces derniers ont permis de s'affranchir un instant de la loi d'airain de la rareté, mais ils n'auraient pas dû dispenser durablement d'entreprendre des efforts véritables. Malgré cette évidence économique, les « faux droits » se sont développés. Et il est aujourd'hui demandé par le projet de loi qui nous est soumis de leur accorder un nouveau développement.

Il serait erroné de croire que la richesse occidentale puisse être durablement fondée, comme le prétendent certains, sur les malheurs des autres. Les économistes d'obédience marxiste, puisqu'il en subsiste quelques-uns, semble-t-il, ont cru qu'une coïncidence dans le temps entre une modération relative du prix des matières premières et une croissance substantielle des économies les plus avancées avait valeur d'explication. Comme

ces mêmes auteurs affirment aujourd'hui que la détérioration de la balance des échanges se poursuit, ou même qu'elle s'accélère, les économies occidentales les plus développées devraient, si cette coexistence dans le temps était synonyme de cause, connaître aujourd'hui une croissance économique importante, ce qui n'est évidemment pas vrai.

La conclusion provisoire d'une pareille analyse pourrait être que l'on peut être socialiste ou au contraire libéral, mais qu'assurément il devrait être défendu aux uns comme aux autres d'être menteur, ce qui est une vaste ambition.

La mienne aujourd'hui, monsieur le ministre, sera plus modeste. Considérant ce qu'est la France aujourd'hui, notre Parlement n'a probablement pas d'autre possibilité que de ratifier l'augmentation de notre quote-part au F. M. I., d'autant que la crise de l'endettement atteint de plus en plus profondément un nombre croissant de pays.

Mais en ma qualité de membre de l'opposition et, surtout, de simple citoyen, je pose la question de savoir si le Gouvernement de la France, au lieu de suivre cette démarche, ne devrait pas s'appuyer sur le Parlement, voire sur l'opinion publique, pour mieux faire connaître son point de vue sur le « non-système monétaire international ». En effet, le projet de loi traite — et vous l'avez reconnu, monsieur le ministre — outre de l'augmentation des quotes-parts, de la modification des accords généraux d'emprunt. Ne pouvant guère refuser l'une, ne pourrait-on retarder l'autre ? Il s'agit en effet de savoir si l'on veut s'engager dans le développement d'une nouvelle pyramide de faux droits internationaux.

Si le gouvernement de la France devait encore encourager le F. M. I. à une nouvelle émission — puisque l'on parle déjà de la prochaine augmentation des quotes-parts de droits de tirage spéciaux — il aurait tort, car on ne peut poursuivre indéfiniment la fuite en avant.

Le groupe Union pour la démocratie française ne s'opposera pas au projet de loi qui nous est proposé, mais il souhaiterait être assuré que le gouvernement de la France est résolu à participer à la construction d'un véritable système monétaire international. Les promesses que vous nous avez faites, monsieur le ministre, nous paraissent à cet égard — permettez-moi de l'affirmer — encore bien légères. Aujourd'hui, malheureusement, et surtout depuis le mois de mai 1981, la France s'est endettée pour consommer. Le Gouvernement doit expliquer comment elle pourra continuer sans tomber dans l'asservissement un jour ou l'autre.

Lénine considérait...

M. Parfait Jans. Quels progrès, monsieur Gantier !

M. Emmanuel Hamel. Vous affirmez donc que vous vous recommandez de Lénine ! C'est un nouvel aveu, monsieur Jans !

M. Gilbert Gantier. ... que « pour détruire le régime bourgeois, il suffit de corrompre sa monnaie ». Cela explique les demandes sans cesse renouvelées, chaque jour plus diversifiées, du parti communiste et de beaucoup de ses alliés socialistes pour créer de faux droits à l'intérieur de notre économie alors qu'ils constituent, comme sur le plan international, les pavés de la route de la servitude. Aujourd'hui, le monde ravagé par l'inflation n'est plus qu'un émiettement d'Etats essentiellement préoccupés de leurs intérêts nationaux à court terme — je devrais dire à très court terme.

Le projet de loi que vous nous présentez aujourd'hui au nom du Gouvernement, monsieur le ministre, sera assurément voté par votre majorité. J'aurais souhaité qu'il fût l'occasion pour le gouvernement de la France de s'appuyer sur la nation pour faire connaître que le bien-être et les libertés ne peuvent renaître que dans l'ordre financier national et international. La France étant ce qu'elle est aujnurd'hui, peut-elle faire entendre cet espoir qui est sans doute le dernier des nations pauvres, et l'avant-dernier des nations qui se croient encore riches ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Christian Goux, *président de la commission, rapporteur.* Ces derniers mots sont de trop, monsieur Gantier !

M. le président. La parole est à M. Jans.

M. Parfait Jans. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le relèvement global des quotes-parts proposé par le conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international est une absolue nécessité dans ce contexte de crise persistante, mais aussi en raison de la situation économique et financière des pays en voie de développement. Les pays du tiers monde ont demandé un triplement des ressources du Fonds. Celles-ci seront finalement accrues de près de 50 p. 100 — 47,7 p. 100 exactement — comme la France le souhaitait.

Une politique capitaliste d'adaptation aux changements du monde entraîne de nouveaux sacrifices pour les peuples européens, américains ou japonais sans aider pour autant les pays du tiers monde. Dans les pays capitalistes développés la présence de plus de trente millions de chômeurs constitue un gâchis humain considérable, mais les pays en développement sont touchés de plein fouet par la crise, et la baisse des cours des matières premières, qui constituent les trois cinquièmes des ressources d'exportation, a eu pour eux des conséquences dramatiques au cours des trois dernières années — le sucre, le cuivre, le caoutchouc, le cacao ont ainsi été particulièrement touchés. Les termes de l'échange se sont dégradés, ce qui s'est traduit par un grave déficit commercial pour ces pays.

Le commerce des pays de l'O. P. E. P. s'est également rétracté, ces pays étant aussi frappés par la politique dominatrice du dollar et par la hausse vertigineuse des taux d'intérêt. Quant à la dette extérieure des pays en développement non pétroliers, elle s'est considérablement accrue. En 1982, elle représentait 131 p. 100 du montant total des exportations de biens et services. Le service de la dette engloutit de ce fait une part croissante du revenu des exportations, et ce dans un contexte de réduction des échanges commerciaux. C'est un cercle vicieux : l'endettement en devises conduit à privilégier les investissements dans des productions tournées vers l'exportation, productions dont les cours très fluctuants ne peuvent qu'accroître encore leur dépendance aux aléas du commerce mondial.

Depuis quelques années, ils ont pu faire de plus en plus appel à des financements d'origine privée, à des prêts ou émissions d'obligations souscrits par des banques privées, ce qui a encore aggravé leur situation. Mais il serait trop facile aujourd'hui d'accuser ces pays d'avoir consommé au-delà de leurs moyens. Une critique encore plus sévère peut être adressée à ceux qui leur ont prêté pour réaliser des profits plutôt que pour les aider à s'équiper. Aujourd'hui, certains de ces pays sont au bord de la faillite et il était donc essentiel que le F. M. I. se donne les moyens d'agir.

Dans ces conditions, l'autorisation demandée par le Gouvernement au Parlement d'augmenter notre quote-part doit permettre aux pays en développement de faire face à certains problèmes de liquidités.

Les enjeux sont importants et la voie est étroite pour surmonter les difficultés et pour ne pas bloquer, par un endettement excessif, les échanges de ces pays.

A cet effet, le F. M. I. devrait reviser ses positions dominatrices toutes favorables à la politique reaganienne et s'orienter vers une plus grande solidarité internationale. Je mentionnerai pour mémoire que c'est François Billoux, ministre de l'économie après la guerre, qui a fait accepter par l'Assemblée nationale l'adhésion de la France au Fonds monétaire international. Mais la politique pro-américaine suivie depuis par cet organisme n'a pas été conforme au rôle régulateur qui aurait dû être le sien. Je rappelle que les décisions importantes du F. M. I. devant être prises à la majorité de 85 p. 100 des suffrages, les Etats-Unis, qui détiennent 19,9 p. 100 des voix, disposent d'un droit de veto exclusif qu'il convient d'abolir.

Le F. M. I., loin de faire jouer la solidarité internationale, est devenu pour les peuples des pays en voie de développement synonyme d'austérité, d'ingérence, de spoliation. Au Brésil, des manifestations sont organisées sous le mot d'ordre « F. M. I. dehors ! ».

Nous ne pouvons accepter plus longtemps la doctrine américaine appliquée par le F. M. I. qui impose des cures d'austérité dévastatrices, exige l'ouverture des pays en voie de développement aux capitaux et aux marchandises étrangers et oblige au démantèlement de fractions du secteur public que ces pays ont constitué pour permettre la naissance d'industries nationales. Le F. M. I. devrait, au contraire, favoriser le développement de leurs économies, seule issue pour rétablir une croissance saine des échanges mondiaux.

Les pays en voie de développement ont besoin d'une renégociation globale de la dette privée afin que celle-ci soit transformée en un financement à long terme et à bas taux d'intérêt. Et pour que ces pays sortent de leur asphyxie financière, il convient d'enrayer la chute des cours des produits de base et de favoriser leur mise en valeur sur place, ce qui implique un nouvel ordre économique international. Or, à Williamsburg, les dirigeants américains ont encore réaffirmé leur volonté de conforter et d'élargir les bases de leur domination. Ils veulent, grâce au dollar, conserver aux U.S.A. ce privilège inouï de faire supporter aux autres nations une partie de leurs déficits et de leur inflation. Le déficit budgétaire des Etats-Unis contribue en effet à la hausse des taux d'intérêt et donc à la restriction des investissements comme des dépenses publiques un peu partout dans le monde.

Les règles économiques classiques sont battues en brèche quand un pays dominant peut imposer sa loi économique au mépris de l'intérêt des peuples du monde entier. Or cette tendance ne s'est pas inversée mais aggravée. Au lieu d'unir, de rassembler, la politique américaine cherche à diviser les pays en développement, à en marginaliser certains, ce qui restreint d'autant les possibilités d'une relance mondiale de longue durée.

La domination américaine constitue aujourd'hui un obstacle à tout nouvel essor de l'économie mondiale. C'est un des signes les plus visibles de la lutte des classes à l'échelle internationale.

Pour faire contrepoids à l'agressivité du dollar, la France doit contribuer à promouvoir une coopération monétaire d'un type nouveau. Il faut démocratiser le Fonds monétaire international, retirer aux U. S. A. leur droit de veto et concevoir une vaste réforme du système monétaire et financier international, émancipé de la tutelle étouffante du dollar. Alors que les Etats-Unis réclament l'alignement des autres nations sur leurs propres choix économiques, il est bon en outre que la France milite pour des réformes de structures internationales et pour la tenue d'une nouvelle conférence de Bretton-Woods.

L'aide au développement revêt une importance stratégique, soulignée à juste titre par le Gouvernement. La France doit développer avec les pays du tiers monde des relations fondées sur le respect de l'indépendance et sur l'intérêt mutuel. Elle peut jouer ainsi un grand rôle en faveur de la paix et de l'amitié entre les peuples.

Cuntribuer à l'instauration de ce nouvel ordre économique est une action également nécessaire pour renforcer la coopération et s'attaquer résolument aux problèmes de la misère et de la faim dans les pays du tiers monde. C'est aussi l'intérêt bien compris de la France puisque la croissance du commerce mondial est inséparable du développement équilibré des pays du tiers monde.

Des accords sur des prix stables et rémunérateurs des matières premières constituent une dimension indispensable de la croissance. Et sur le plan financier, tant à l'égard de l'endettement que des projets industriels ou agricoles nouveaux, la baisse des taux d'intérêt est devenue une question vitale. Il faut donc réformer les circuits de financement internationaux afin qu'ils assurent à ces pays un apport net de capitaux à taux d'intérêt plus bas.

Dès le début des négociations internationales, la France doit agir dans ce sens mais notre pays peut aussi contribuer à favoriser ces échanges équilibrés en utilisant mieux le secteur public pour valoriser sur place les productions industrielles et pour appuyer des programmes de développement agricole.

Telles sont les observations que je voulais présenter au nom des députés communistes qui voteront ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Debré.

M. Michel Debré. Je vous ai écouté, monsieur le président de la commission, je vous ai écouté, monsieur le ministre, et j'envie vos certitudes, je dirai même j'envie vos espérances, car en cette affaire nous allons presque totalement à l'aveuglette. Et quand je dis « nous », je parle non pas de la France seulement mais de tous les pays qui, conformément aux accords qui sont à l'origine de ce projet de loi, ont décidé d'augmenter les liquidités du Fonds monétaire international et leur participation aux accords généraux d'emprunt.

En effet, vous n'avez pas répondu — mais vous ne pouvez pas répondre — à la question suivante : durant combien de temps, dans l'appréhension d'une crise des paiements internationaux, allons-nous avoir comme réflexe d'augmenter la contribution des pays dits développés au Fonds monétaire international ? Allons-nous toujours répondre à l'anxiété due aux difficultés financières internationales par la croissance des moyens financiers du Fonds, c'est-à-dire par la croissance de l'endettement international ?

On peut prétendre que c'est la solution — certes, vous ne l'avez pas dit, monsieur le ministre, mais vous avez cependant indiqué que ce serait là un début de solution. On peut soutenir aussi qu'il s'agit d'une aggravation de la situation.

En faveur de la solution, le plaidoyer est aisé : une crise des paiements internationaux, c'est-à-dire une interruption des remboursements des dettes contractées par plusieurs pays, serait néfaste pour le commerce international. Et on ne sait jusqu'où mènerait une mise en faillite des banques créancières. Au surplus, les disponibilités du Fonds, si on reporte leur montant total soit au commerce mondial, soit à l'ensemble des capitaux en circulation, ne sont plus, tant s'en faut, ce qu'elles étaient lorsque le Fonds fut institué. Dès lors, on peut penser qu'une augmentation des liquidités est la solution raisonnable.

En faveur de la thèse inverse, celle de l'aggravation de la situation, on peut s'interroger — ainsi que vous l'avez fait, monsieur le président de la commission, dans votre rapport écrit et dans votre présentation orale — sur la solvabilité des pays débiteurs. En 1983, on est en droit de se demander si l'augmentation de l'aide aux pays débiteurs qui ne peuvent pas rembourser leurs dettes ne va pas aggraver la situation, et donc, selon l'expression populaire, si nous ne reculons pas pour mieux sauter.

Examinons les causes de non-remboursement, ainsi que l'a fait d'une manière très détaillée, dans un excellent article paru dans le courant de l'été, un ancien gouverneur de la Banque de France, M. Olivier Wormser. On constate alors leur variété.

Certains non-remboursements sont la conséquence du mauvais état économique des pays débiteurs, dû notamment au mauvais usage de l'argent prêté, utilisé, par exemple, pour des investissements non productifs.

D'autres — vous y avez fait allusion, monsieur le ministre — proviennent du fait que des pays exportateurs ne remboursent pas leurs dettes à la suite de la baisse du prix du pétrole ou d'autres matières premières, car elles les prive de ressources attendues.

D'autres encore sont dus à l'erreur d'un créancier qui a accepté de prêter plus que de raison à un emprunteur, cette décision pouvant d'ailleurs avoir pour origine la pression politique d'un Etat ou d'un gouvernement à l'égard de la banque prêteuse qui, sur le seul plan économique, aurait pris une position plus réservée.

Une autre accuse de non-remboursement peut également tenir à l'évolution politique du pays emprunteur, son action politique, sociale ou économique incitant par exemple les épargnants et les capitalistes à placer leurs capitaux, voire leur épargne dans des pays étrangers.

Dans d'autres cas encore, on invoque la montée du dollar comme cause du non-remboursement. Certes, cette cause est réelle, mais elle prend place au milieu d'autres. Il faut ajouter, comme vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, en faisant me semble-t-il un acte de contrition, que la montée du dollar est due en partie à la faim de dollars des pays qui cherchent actuellement à emprunter.

Dès lors, doit-on aujourd'hui considérer que toutes les causes de non-remboursement vont progressivement disparaître et que, dans ces conditions, augmenter les liquidités du Fonds monétaire international serait un acte sans danger ? Ce serait faire preuve d'un optimisme qui peut être justifié dans certains cas mais qui est certainement excessif dans d'autres. M. le président de la commission des finances fait allusion dans son rapport écrit à l'échec du développement fondé sur l'endettement privé. La formule est excellente, mais elle vaut aussi, monsieur le président de la commission des finances, pour l'endettement public, à partir du moment où celui-ci est aveuglément conçu, où il contribue, comme l'endettement privé, à l'augmentation des taux d'intérêt, et où, face à l'endettement public et à l'endettement privé, il y a l'insolvabilité des pays débiteurs.

Le Fonds monétaire, vous le savez aussi bien que moi, n'est pas responsable de cet état de fait, dont sont responsables, avant tout et pour une très grande part, les banques, soit d'elles-mêmes, soit, dans bien des cas, sous la pression de leurs gouvernements. On peut dire, en effet, que les banques se sont montrées imprudentes parfois ; mais que des gouvernements aient agi pour que, dans l'examen du dossier, l'aspect politique l'emporte, est extrêmement fréquent, et les dirigeants bancaires, ceux qui sont responsables de l'endettement privé, peuvent faire état, notamment à l'égard du Congrès des Etats-Unis dont vous avez beaucoup parlé, du fait que les gouvernements, c'est-à-dire la communauté internationale, portent une responsabilité dans les pressions politiques qui sont souvent à l'origine des décisions favorables des banques.

En fait tout cela, y compris le projet qui nous est soumis, repose sur un immense pari dont on trouve d'ailleurs les éléments dans les excellents propos de notre compatriote, directeur du Fonds monétaire international, M. de La Rosière, et dans un très grand nombre de commentaires. Ce pari se traduit par trois espérances : la possibilité de rééchelonner utilement les dettes, la possibilité pour les pays débiteurs d'accepter une politique de rigueur et la certitude ou l'espérance d'une reprise politique mondiale. C'est ce que l'on appelle « les trois R » : rééchelonnement, rigueur, reprise. Dans quelle mesure les éléments de ce pari sont-ils de bonne qualité ?

Le rééchelonnement est à coup sûr une bonne mesure, mais lorsqu'il s'accompagne d'un accroissement de la dette, où va-t-on ? Certains pays pourront sans doute faire face à leurs engagements grâce à un rééchelonnement de la dette, mais il y en a dont on sait déjà qu'ils s'enfonceront et ne pourront pas davan-

tage rembourser une dette rééchelonnée qu'une dette non rééchelonnée. Faute d'être morale, cette réponse est économiquement valable : s'il y a trop de débiteurs insolvables, le rééchelonnement est un pari qui risque d'être manqué.

Quant à la rigueur, deuxième élément du pari, elle n'est pas seulement une ponction fiscale — j'y reviendrai tout à l'heure en parlant de la France — elle est aussi une augmentation de la capacité de produire et de vendre : je l'ai entendu dans vos deux discours, monsieur le président de la commission, et monsieur le ministre. Dans une large mesure prêter, c'est permettre d'acheter, certes, notamment à celui qui va contracter la dette : c'est lui permettre de produire et de vendre. Mais, dans une certaine mesure, et on ne le dit pas assez, prêter dans ces conditions c'est se créer un concurrent. Quand vous parliez, bien, monsieur le ministre, de la solidarité régionale, je ne pouvais manquer de penser que cette solidarité régionale n'a pas de valeur sans solidarité mondiale : prêter à un pays en concevant que ce pays vous remboursera en vous faisant concurrence, c'est risquer très fort d'avoir un jour recours, après avoir prêté, à des mesures protectionnistes contre la production de ce pays. Si bien que la rigueur est également un élément qui n'est pas certain.

Quant au troisième élément du pari, la reprise mondiale, on se réjouit, et vous en particulier, de la reprise américaine, allemande et japonaise, y voyant le début d'une reprise mondiale. Comme je vous comprends ! Je vous comprends encore davantage après vous avoir écouté car sans reprise mondiale aucune aide aux pays en voie de développement n'est possible. Seule la reprise mondiale peut permettre la stabilisation du prix des matières premières, y compris du pétrole, et faire que les pays développés auront de l'argent à leur disposition pour secourir les pays en voie de développement.

Or, cette reprise mondiale, il n'est pas du tout certain qu'elle soit devant nous. Il n'est nullement certain que la reprise américaine, allemande et japonaise ne soit pas un phénomène provisoire et fragile. Quelle est, en effet, la cause profonde de notre situation ? On ne le répète plus assez. Avant-guerre on considérait fréquemment que le surarmement était cause d'inflation. Aujourd'hui, je ne sais pourquoi, le sujet est tabou. Peut-être parce que le surarmement est le fait des Russes et des Américains, et que les uns ne veulent pas gêner les Russes et les autres les Américains ?

Il reste que le surarmement est toujours une cause de l'inflation mondiale et cette cause, il n'y a aucune raison, nous le savons maintenant, pour qu'elle diminue. Dès lors la reprise mondiale, pas plus que le rééchelonnement ou la rigueur, n'est une certitude : et votre pari, celui que font les signataires de cet accord, est un pari aveugle.

Quand je parle de l'inflation, disant que le surarmement des grandes puissances en est une des causes, et peut-être la principale — les années passent, le surarmement pèse davantage, et autant sur les économies socialistes que sur les économies occidentales — il me faut bien ajouter que l'inflation, la cause profonde de ce mal monétaire dont nous souffrons, est l'addition, notamment en Occident, des dépenses d'armement, de consommation personnelle, d'équipement collectif, ou de grands travaux, et des dépenses pour l'extension des services publics et les prestations sociales. La somme de toutes ces dépenses, monsieur le ministre, vous êtes bien placé pour le savoir, suppose une prospérité mondiale qui, présentement, est très difficile à envisager sérieusement du fait de l'augmentation constante des dépenses de surarmement.

A cela il convient d'ajouter, comme cause d'inflation, les prêts non remboursés — ce sera sans doute le cas pour plusieurs des prêts supplémentaires que le Fonds monétaire international va envisager. Notre collègue Gantier parlait tout à l'heure des droits de tirage spéciaux : il n'est pas douteux que leur excès même pourrait être aussi une cause d'inflation.

Alors, monsieur le ministre, vous me plaisez beaucoup..

M. Parfait Jans. Enfin !

M. Michel Debré. ... si j'ose m'exprimer ainsi, et ainsi vous compromettre, lorsque vous parlez du rétablissement du système monétaire international ! Car, lorsque j'occupais vos fonctions, je n'ai cessé de mettre en garde les Dix, c'est-à-dire mes neuf collègues, et bien d'autres, contre la rupture du système monétaire international : maintenant que ce système a été rompu, l'espérance est d'en trouver un autre.

Mais le système monétaire international n'est pas une technique : c'est une politique, et celle-ci est l'expression d'une volonté de solidarité qui suppose au moins deux conditions : la fin de la course au surarmement des très grandes puissances et la fin des oppositions idéologiques. J'entendais précédemment notre collègue communiste parler avec émotion du Fonds monétaire international. Qu'il sache que si les Etats-Unis occupent cette position dominante, c'est que l'Union soviétique a refusé de ratifier ce que M. Billoux a fait ratifier par l'Assemblée nationale ! Si l'Union soviétique avait ratifié les accords de Bretton-Woods, il est possible que l'évolution eût été toute différente. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Ce n'est donc pas demain, monsieur le ministre, et je reviens à votre projet, que l'on pourra vous expliquer, et que vous pourrez nous expliquer, que le pari est sûr d'être gagné. Il s'en faut de beaucoup !

Ces réflexions, inutile de le préciser, car vous le devinez, ne peuvent nous conduire à souhaiter le rejet de votre projet, c'est-à-dire à rejeter cette contribution à la solidarité internationale, même reposant sur une espérance incertaine. Ce que je tiens à vous dire de cette tribune, et je crois que vous me comprendrez, c'est qu'il existe des limites à l'augmentation des liquidités. Un jour ou l'autre, un ministre des finances — et je souhaite qu'il soit français ! — devra dire qu'il ne faut pas se contenter de parler de liquidités, et qu'il faut aussi parler de solvabilité ou d'insolvabilité des débiteurs. Tant qu'on n'aura pas eu le courage de placer le problème sur le plan de la solvabilité, on ira d'inflation grandissante en inflation grandissante, aggravant ainsi les causes profondes de l'inflation mondiale.

Telle est ma première conclusion. Mais nous ne pouvons pas, monsieur le ministre de l'économie et des finances, passer sous silence — venant au sein de cette assemblée vous n'imaginiez pas sans doute qu'on ne vous en parlerait pas — à côté de cette conclusion concernant l'ensemble de la communauté internationale, une conclusion touchant à la situation de la France.

En tant que pays développé, pays dit « riche », et en tant que pays conscient de ses responsabilités internationales, la France participe aux possibilités d'intervention du fonds monétaire, et nous entendons, ainsi que vous l'affirmez dans votre exposé des motifs, garder un administrateur au Fonds monétaire international ; et nous avons raison, et vous avez raison ! Mais en tant que pays qui s'appauvrit, car nous nous appauvrissons, la France est dans la situation d'un pays débiteur de la communauté internationale. Jusqu'à présent, débiteurs que nous sommes des banques, notre crédit est plutôt à la baisse. Cette année, il a fallu passer par l'intermédiaire de la Communauté économique européenne et, sans vous adresser un reproche trop vif, j'observe que vous n'avez pas répondu à la question écrite du parlementaire que je suis. Je vous ai demandé, je vous le rappelle, pourquoi nous étions passés par l'intermédiaire de la Communauté économique européenne et quel était le prix de cet honnête intermédiaire. Nous pouvons donc un jour être appelés à nous adresser au Fonds monétaire international, non à cause d'une crise passagère mais, comme vous l'avez laissé entendre, en parlant des autres, pour un emprunt de longue durée qui, je n'ai pas besoin de vous le dire, s'accompagne toujours d'une tutelle, à laquelle s'étaient d'ailleurs résignés les derniers gouvernements de la IVe République !

Monsieur le ministre de l'économie et des finances de la Ve République, que les lauriers financiers de la IVe ne vous empêchent pas de dormir ! Ils sont fanés et gardent un goût amer ! La Ve République a appris à la France à ne compter que sur elle-même, elle a appris aux Français que la France n'est écoutée que si elle est exemplaire. Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable de ne pas attendre l'éventualité d'une démarche au Fonds monétaire international pour redresser nos affaires ? A quoi vous me répondrez : c'est ce que je fais ! Politique de rigueur ! Et Dieu sait si nous en entendons parler ! Mais cette politique de rigueur est à l'image de celle qu'envisagent certains fonctionnaires du Fonds monétaire international : des pressions fiscales et des économies budgétaires C'est une politique financière de rigueur — d'ailleurs, pour ce qui nous concerne, rigueur tempérée par des dépenses en hausse, comme celles que suscitent l'abaissement des limites d'âge et l'accroissement d'un certain nombre de prestations et de dépenses. Ce n'est pas une politique économique de rigueur !

Sur ce point, je le sais, M. le président de la commission des finances ne me suivra pas, mais une politique économique de rigueur qui, seule, répondrait à l'intérêt national exigerait un effort de travail, une politique des revenus et une atmosphère propice aux investissements. Pour ce qui concerne les déficits, il faudrait s'en prendre plus aux causes qu'à leurs conséquences. Tel n'est pas le cas et vous risquez, si les choses continuent comme elles vont, de vous présenter devant un Fonds monétaire international qui alourdira votre politique de rigueur financière et en aggravera certaines conséquences, notamment en touchant à notre budget de défense, pour des raisons politiques, sans vous faciliter une reprise économique qui dépend de nous, du Gouvernement et des lois que vous demandez au Parlement de voter. Voilà une conclusion que vous attendiez, monsieur le ministre de l'économie et des finances, et que nous ne pouvions pas éviter — moi-même, je ne pouvais pas éviter de vous la livrer.

Au moment où le monde entier fait le pari que tout va s'arranger — ou fait semblant — nous devons nous demander : jusqu'à quand ce pari sera-t-il crédible ? Quels efforts faudra-t-il consentir pour le rendre crédible ? Je ne saurais trop répéter que le mot « crise » ne doit pas être dans votre bouche un mot courant, car il fait croire à un caractère provisoire. Or nous vivons une période, qui peut être très longue, de compétition économique, militaire, stratégique, démographique et idéologique. Celle-ci n'est pas la moindre : les idées mènent le monde et nous savons le heurt des idées à l'heure actuelle ! Il ne suffit pas de grands mots ni de bonnes intentions pour s'en sortir. Pour la France elle-même et pour les grandes orientations de solidarité internationale auxquelles vous songez, il faut une France redressée. Si la discussion et l'adoption de ce projet permettent au Gouvernement de méditer sur la sagesse économique et financière du monde, certes, mais aussi de la France, c'est-à-dire du Gouvernement lui-même, ce bref débat n'aura pas été inutile.

Vous avez parlé de la continuité de la politique française notamment à l'égard de l'Afrique.

Nous, nous n'agirons pas, comme l'opposition de naguère, aujourd'hui majorité — du moins dans cette enceinte — et nous ne voterons pas contre votre projet. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. André Soury. Aucune proposition !

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Non, monsieur Debré, je ne m'attendais pas à une telle conclusion de votre part, d'autant plus que demain, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, j'aurais l'occasion de faire le point de l'effort d'assainissement entrepris par notre Gouvernement : vous aurez tout loisir de critiquer, de contreproposer et donc de dialoguer sur la France avec le ministre de l'économie et des finances !

J'ai aujourd'hui inscrit l'action de la France dans sa tradition, une tradition qui présente d'ailleurs des nuances : j'ai relu, en effet les documents qui depuis vingt ans ont jalonné l'action de la France en matière monétaire et d'aide au développement, et, en dépit des nuances, j'ai observé une certaine continuité de l'action. Monsieur Debré, je m'attendais à ce que la discussion de ce jour exclue toute allusion à la situation française, dont, je le répète, nous aurons l'occasion de parler demain. J'aurais donc préféré que vous n'y fassiez pas allusion.

M. Michel Debré. Il m'était difficile de faire autrement !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est votre jugement, monsieur Debré : mais je ne m'attendais pas à votre conclusion, je le répète.

Si j'ai proposé au Gouvernement d'emprunter à la Communauté européenne, c'est pour deux raisons : d'abord, à cause d'un attachement très profond à la Communauté européenne, que vous ne partagez pas, je le sais.

M. Michel Debré. Au moins sous cet aspect !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous avez une autre conception, que je respecte et qui mérite discussion.

Ensuite, seconde raison, les conditions financières de cet accord étaient les meilleures.

Contrairement à vous, M. Gantier s'est exprimé sans m'avoir écouté, sinon il n'aurait pas présenté certaines de ses remarques : mais son texte était préparé à l'avance, ce qui, bien entendu, n'ajoute pas à l'intérêt du débat. Je tiens seulement à lui apporter quatre précisions.

Premièrement, j'ai reconnu, j'ai admis ou j'ai constaté, car je n'y suis pour rien, que les banques avaient été laxistes ces dernières années. A l'inverse de vous, monsieur Gantier, je crois que cela ne suffit pas à expliquer la profondeur de la crise de l'endettement dans la crise internationale.

Deuxièmement, il est faux d'affirmer que les droits de tirage spéciaux ont été utilisés très largement. En effet, ils ne représentent actuellement que 7,2 p. 100 des réserves mondiales. D'ailleurs, dans les années 1970, lors de rencontres internationales, il avait été convenu que les droits de tirage spéciaux occuperaient une place éminente à côté du dollar, précisément parce que ceux qui avaient proposé la création des D.T.S. craignaient qu'un jour il ne soit trop demandé au dollar.

Troisièmement, vous avez regretté les accords généraux d'emprunt. Je vous ai dit que cela faisait l'objet d'un compromis destiné à permettre aux Américains d'accepter une augmentation des quotes-parts, mais je dois vous préciser, pour être tout à fait clair, que le recours aux accords généraux d'emprunt ne peut se faire qu'après délibération du groupe des Dix et en fonction d'une analyse rigoureuse des besoins du Fonds monétaire international

Enfin, vous avez parlé de « promesses légères » à propos du système monétaire international. Monsieur Gantier, je ne prétends pas être génial : j'essaie simplement de trouver quelques propositions de nature à intéresser nos partenaires et à faire progresser une idée qui, à partir d'un constat qui nous est commun, le non-système monétaire international, pourrait conduire d'autres pays à s'y intéresser.

Ces propositions, je les ai énumérées devant vous et je ne peux pas faire davantage parce que la France n'est pas le maître du monde et que même avant la venue au pouvoir du gouvernement de gauche, des propositions françaises, d'ailleurs lucides, concernant la réorganisation du système monétaire mondial se sont heurtées à l'indifférence des uns et à l'hostilité des autres. Il m'a semblé cependant que les trois questions que je posais pourraient créer une dynamique de la discussion qui déboucherait un jour sur la prise de conscience nécessaire.

M. Jans, quant à lui, a parlé d'un « cycle infernal », qui est bien celui du monde d'aujourd'hui : pour assurer le service des anciens prêts, on s'endette à nouveau. Mais ce système n'est pas aussi infernal qu'il devrait l'être puisque, ces derniers temps, nous avons réussi à injecter de l'argent frais dans le système économique mondial, ce qui permet quand même aux pays concernés de retrouver quelque marge de manœuvre pour la croissance.

Vous avez insisté à juste titre sur l'ampleur des concours privés. La thèse du Gouvernement français — mais, là non plus, elle ne date pas d'aujourd'hui — est que l'économie mondiale doit précisément reposer sur un bon équilibre entre le rôle du marché et des banques privées, d'une part, et le rôle des organisations internationales, d'autre part.

Le constat de base qui nous conduit à vous proposer ce projet est que le rôle des organisations internationales s'est progressivement affaibli par rapport au système bancaire. Cela est éminemment dangereux, d'abord parce que les banques peuvent créer de la monnaie sans contrôle et ensuite parce que l'arbitraire y est plus grand qu'au sein des organisations monétaires internationales, puisque, par exemple, pour bénéficier de l'accès élargi, c'est-à-dire d'un concours supérieur à sa quote-part, un pays doit obtenir non pas 85 p. 100 des voix au conseil d'administration, mais simplement 50 p. 100.

J'en viens à l'intervention de M. Debré. Monsieur Debré, vous avez dit que vous enviiez mes certitudes. Je ne crois pas en avoir, je n'en ai pas invoquées au cours de mon exposé. J'ai simplement présenté une analyse. Vous avez ajouté, non sans quelque humour, que vous enviiez mes espérances. Si je n'en avais pas, à quoi bon travailler ?

Vous avez parlé de la crise des paiements internationaux dans des termes qui rejoignent assez largement l'analyse que j'ai faite — ou que j'aurais pu faire. Je vous pose simplement la question suivante : si vous aviez été à la tête du Gouvernement français en août dernier, alors que le Mexique était au bord de la crise financière, qu'auriez-vous fait ? Auriez-vous aidé le Mexique, ou bien l'auriez-vous laissé s'enliser pour provoquer un choc de la conscience internationale et un renouvellement des esprits ? Ne croyez-vous pas que si le Mexique était tombé en défaut, nous connaîtrions aujourd'hui une situation comparable au krach financier de 1929 ?

M. Michel Debré. Nous la connaîtrons peut-être demain.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Oui, peut-être demain, mais je ne raisonne pas dans les termes : « Une heure de plus, monsieur le bourreau ! » Je dis simplement que, puisque nous travaillons dans le relatif, voilà le choix qui a été fait.

Ou bien, donc, nous aidions le Mexique, dont la situation, d'ailleurs, se redresse assez bien, ou bien nous tombions dans le krach financier international ; puisque vous êtes un lecteur attentif des pages économiques des journaux, vous avez pu remarquer que, ces derniers temps, on a insisté sur cette différence entre la situation des années 30 et celle d'aujourd'hui. Même si ce n'est pas brillant, même si je partage vos craintes, l'existence d'une plus grande solidarité financière internationale et des organismes de Bretton Woods nous permet d'éviter le pire. Je n'en dis pas plus. Je ne prédis pas que nos problèmes seront résolus. Dans un article récent, j'ai parlé des pompiers et des architectes : jusqu'à présent nous avons joué les pompiers,

mais nous n'avons pas été encore les architectes d'un ordre économique sur lequel on puisse fonder un espoir. Sur ce point, nous sommes d'accord.

J'en reviens à l'un des axes de mon raisonnement et à un élément de mon diagnostic : on demande trop au dollar. Je veux insister là-dessus, car c'est cela qui fait l'originalité de la situation. Supposons que le déficit américain soit faible, que l'endettement des pays pauvres le soit aussi ; il est sûr que le déficit de la balance commerciale américaine — à condition que les Européens en profitent autant que le Japon — susciterait chez nous une reprise de la croissance, amènerait une correction en baisse du dollar et des taux d'intérêt et, par conséquent, nous conduirait à une situation d'équilibre toujours provisoire, mais meilleure que celle que nous avons aujourd'hui.

Toutes les questions que je pose — car je ne vais pas jusqu'aux propositions : je suis trop modeste pour cela — ont trait à cette situation. Si, demain, il y avait plusieurs monnaies de réserve, s'il y avait un bon équilibre entre les concours privés et les concours publics, n'arriverions-nous pas à mieux résoudre les problèmes financiers ? Cela dit, les questions de fond que vous avez posées sur le surarmement et l'inflation mondiale sont essentielles. Je n'ai pas voulu les occulter. Je pense simplement que le pas que nous faisons aujourd'hui, en travaillant dans le relatif, est un bon pas. D'ailleurs, on ne peut pas dire à la fois que le Fonds monétaire soit trop dur et trop laxiste. Il doit bien y avoir une vérité entre les deux.

Vous avez ensuite parlé de trois éléments : rééchelonnement des dettes, politique de rigueur, reprise de l'économie mondiale. Encore une fois, si vous acceptez ce que je vous ai indiqué tout à l'heure, qu'en août dernier il valait mieux aider le Mexique avec toutes les conséquences qui s'ensuivent, on peut dire que depuis un an nous avons diversifié nos moyens d'aider ces pays puisqu'il y a maintenant simultanéité du concours du Fonds monétaire, du rééchelonnement des dettes privées et de la replanification des dettes publiques dans le cadre du club de Paris, au sein duquel la France joue un rôle très actif.

Cet ensemble de mesures ne guérit pas la maladie mais il permet au moins au malade de tenter de se sauver et, à l'intérieur de cette prolongation de ses possibilités d'action, chaque pays doit appliquer une politique de rigueur.

Le deuxième point de votre intervention m'a davantage étonné et sans doute aurez-vous l'occasion de préciser votre pensée.

Selon vous, si on incite certains pays à suivre une politique de rigueur, voire à vendre davantage — et dans mon esprit, il vaut mieux vendre qu'emprunter — ils deviennent des concurrents.

Monsieur Debré, il faut que vous nous expliquiez si vous êtes pour le protectionnisme et pour la limitation de la prospérité aux pays du Nord. Si cela était, vous penseriez donc que nous pouvons nous sauver en laissant ces pays-là de côté. Mais je ne crois pas que ce soit votre sentiment.

C'est vrai que nous avons des concurrents. Sur ce point, je vais vous livrer le fond de ma pensée : nous n'échapperons pas à la loi du monde à venir. La France, comme les autres pays industrialisés, est aux prises avec une économie mondiale en profonde mutation. Nous avons de nouveaux concurrents, nous devons leur faire leur place. Que le meilleur gagne ! C'est à nous d'être compétitifs.

M. Michel Debré. Alors, il faudra travailler davantage !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Il faudra travailler davantage et savoir renoncer à certaines facilités. Sur ce point particulier de votre discours, je suis personnellement entièrement d'accord avec vous.

M. Francis Geng. Il faut dire cela à certains de vos amis, monsieur le ministre ! (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

M. Parfait Jans. Ce n'est pas nous qui avons « bousillé » l'industrie française, c'est vous ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement de la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. J'essaie de dialoguer dans le calme avec M. Debré.

Mais ce dialogue ne s'accompagne pas de leçons.

Troisième élément : la reprise de l'économie mondiale. Sur ce point, je ne nourris aucune illusion. Je considère que, pour l'instant, seuls les Etats-Unis et le Canada ont enregistré une reprise, sur la durabilité de laquelle ces pays s'interrogent d'ailleurs.

Quant à la propagation de cette reprise en Grande-Bretagne et en République fédérale d'Allemagne, qui sont les pays européens dont les économies ont une marge de manœuvre, elle n'est pas encore certaine, pour des raisons internes à ces pays, mais aussi pour d'autres qui sont liées aux taux d'intérêt.

Voilà pourquoi je ne parie pas sur la reprise de l'économie mondiale. J'aurai d'ailleurs l'occasion demain, en vous présentant le projet de budget, de vous indiquer que celui-ci est fondé sur un scénario de l'économie internationale qui est ni rose ni trop noir.

Vous voyez, monsieur Debré : je ne me fais aucune illusion. A mon avis, un petit pas vaut mieux que la critique désenchantée d'un monde qui est difficilement maîtrisable. Nous n'avons pas choisi de vivre dans ce monde, mais nous devons y travailler.

J'ai énoncé quelques principes : une économie mixte ; la prise de conscience de la solidarité ; l'intégration pleine et entière du Sud dans l'économie mondiale.

Aujourd'hui, nos propositions marquent un premier pas dans ce sens. Toutefois, il convient de ne pas confondre un premier pas avec une médecine d'ordre général. D'ailleurs, s'il y avait une solution globale à la crise mondiale, d'autres l'auraient trouvée avant moi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Christian Goux, *président de la commission, rapporteur.* M. Debré s'étant adressé à moi, je veux lui faire part de mes réflexions concernant ces fameux trois R dont il a parlé.

La reprise économique mondiale, personnellement, je n'y crois pas.

La politique de rigueur appliquée aux pays du tiers monde : qu'est-ce que cela signifie pour les habitants de la Haute-Volta ou pour ceux du Niger ? Je ne crois pas qu'elle soit très efficace.

Pour le rééchelonnement de la dette, c'est un problème que nous avons devant nous. Nous sommes, M. le ministre l'a rappelé, dans une économie d'endettement et il faudra faire quelque chose.

Le pas que nous avons fait est petit et nullement à la mesure du problème mais, à mon avis, il va dans la direction d'un rééchelonnement. De toute façon, monsieur Debré, si demain il y a faillite du système monétaire international, il y aura un moratoire, qui entraînera un rééchelonnement drastique de la dette. Dans ces conditions, et sans nourrir d'illusion, on peut considérer que le pas qui a été fait était indispensable en raison des événements monétaires de cet été.

La tutelle du F.M.I. ? Mais nous sommes un certain nombre ici à nous y opposer et à faire tout ce qu'il faut contre cette dépendance ! La politique qu'a mise en place le Gouvernement, avec tous les aspects douloureux qu'elle comporte, a notamment pour objet de nous désendetter. L'amélioration du commerce extérieur, la limitation du déficit — je reprendrai peut-être ces questions jeudi dans la discussion du projet de loi de finances — tendent précisément à diminuer l'endettement de la France.

Vous souhaitez une politique des revenus, une politique de l'investissement : j'en suis d'accord, et il vous suffit d'observer les efforts qu'a accomplis le Gouvernement depuis juin 1982 pour vous en persuader.

En ce qui concerne les problèmes monétaires internationaux, nous nous inscrivons dans une tradition française sur laquelle il y aurait lieu de s'interroger. Je me rappelle très bien la discussion qui s'est déroulée en 1967, au temps du général de Gaulle. Les accords de la Jamaïque ce n'est pas nous qui les avons proposés ! Ces accords qui avaient substitué à un système monétaire international éclaté un autre système sur lequel, effectivement, on peut être amené à s'interroger, ce n'est pas nous qui les avons signés ! Nous nous inscrivons simplement dans une continuité. Naturellement, le moment est venu d'apporter notre pierre à la reconstruction du système monétaire international. Cette pierre ne peut être que modeste : la France est une grande nation, mais elle n'est pas seule au monde. Ce qui nous attend, c'est une réflexion globale sur le problème de l'endettement. De même que ce projet — modeste — d'augmentation des quotes-parts suscite une réflexion en commun, je souhaite que majorité et opposition étudient ce problème vital pour l'économie mondiale.

M. le président. Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Article 1er.

M. le président. « Art. 1er. — Le Gouvernement est autorisé à participer à la révision générale des quotes-parts des pays membres du Fonds monétaire international, qui a été approuvée le 31 mars 1983 par le conseil des gouverneurs de cette institution.

« Le montant de la quote-part de la France dans le Fonds monétaire international est porté de 2 878,5 millions à 4 482,8 millions de droits de tirage spéciaux. »

La parole est à M. Debré, inscrit sur l'article.

M. Michel Debré. Il ne faudrait pas que les propos que j'ai tenus à titre personnel mais aussi au nom de l'unposition puissent être compris comme une opposition aux décisions prises pour rééchelonner la dette mexicaine ou comme une conception aveugle en ce qui concerne la politique de rigueur appliquée en Haute-Volta, pour reprendre l'exemple du président de la commission des finances. Le problème n'est pas là, il porte sur deux points, et vous n'avez répondu que sur un seul, monsieur le ministre.

Le geste que vous faites, la loi que nous allons voter plus exactement, nous ne nous y opposons pas, contrairement à ce que firent dans le passé vos amis, parce que nous considérons effectivement que nous ne pouvons pas ne pas marquer une certaine solidarité dans ce qu'on peut appeler une espérance. Mais cette espérance — et c'est le premier point — est à très brève échéance. Les facteurs obscurcissants — et vous ne l'avez pas caché dans votre réponse — sont plus importants, à l'heure actuelle, ou plus pressants que les facteurs de lumière.

Le second point est celui par lequel vous avez commencé votre réponse, laquelle me surprend.

Il n'était pas, il n'est pas possible, monsieur le ministre, d'évoquer un tel geste et une telle loi sans penser à la situation actuelle de la France.

Je prends une hypothèse. Si vous étiez le ministre de l'économie et des finances d'un pays qui n'aurait pas de dettes, notamment en dollars, qui, à l'égard de la Communauté économique européenne, serait créancier et non pas débiteur et qui, enfin, serait en croissance et non pas en stagnation, quelle serait alors la portée de vos propos ? Comment voulez-vous que vos neuf collègues et, au-delà, tous ceux qui constituent l'armature de la communauté financière internationale accordent à vos espérances et à vos propositions la valeur que vous leur attachez et que nous pouvons leur attacher ici ?

Je le répète, quand on discute un acte de solidarité internationale financière, on ne peut pas ne pas penser qu'une France redressée aurait plus de crédibilité que la France actuelle. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

C'est ce que je voulais vous dire et c'est ce qui fait que cette discussion ne pouvait pas ne pas déboucher sur quelques propos relatifs à notre situation présente. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Emmanuel Aubert et M. Francis Geng. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Après les explications de M. Debré et de M. Gantier, je peux me permettre d'être très bref.

Monsieur le ministre, ce texte nous place au cœur de l'un des drames du monde : la faim de capitaux de pays en voie de développement dramatiquement endettés, avec les risques graves que crée pour le système monétaire international cet endettement, qui est à la fois le signe de la crise mondiale et une des causes de sa prolongation.

Bien entendu, sur quelque banc que nous siégions, nous ne pouvions pas ne pas participer à cet effort de la France pour tenter de conjurer les périls les plus immédiats et permettre au Fonds monétaire international de différer, d'une part, les drames d'une crise financière internationale que vous avez évoquée et d'éviter, d'autre part, aux pays en voie de développement d'être encore davantage plongés dans la misère. En effet, nous savons bien que la situation financière si difficile de tant d'entre eux n'est pas due à leur impéritie, mais à la difficulté qu'ils éprouvent à pratiquer ce « décollage » économique, industriel, social et agricole pour sortir de cette misère.

Bien entendu, nous voterons ce texte qui, au-delà de nos clivages politiques, traduit la participation de tous à cet acte de solidarité internationale.

Je comprends qu'en tant que ministre de l'économie et des finances, vous ayiez exprimé le regret que l'un d'entre nous ait évoqué des aspects de la politique intérieure. Monsieur le ministre, il est normal que vous le regrettiez. Mais il est de notre devoir de le faire. En effet, le geste que nous accomplissons n'aura d'écho, de résonance que s'il apparaît aux yeux de la communauté internationale que la France est prête à faire plus encore.

Elle ne pourra le faire, comme l'a précisé M. Debré avec l'autorité qui s'attache à ses propos, que si nous parvenons nous-mêmes à modifier notre politique de sorte qu'au lieu de devenir, par notre appel aux capitaux internationaux, un facteur de l'endettement général, de la hausse du dollar par les emprunts que nous contractons, nous devenions un pays qui, par le rétablissement de ses comptes, atteint une autorité morale qu'il perd à partir du moment où il devient emprunteur.

M. Christian Bergelin. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, nous souhaitons des infléchissements à votre politique. Il faut que la France cesse d'être un pays qui s'endette. Cet objectif coïncide avec l'intérêt national, car l'endettement a pour notre développement des conséquences funestes, mais il correspond également aux interêts des pays en voie de développement. Car nous sommes en concurrence avec ces pays pauvres qui, eux aussi, recherchent du dollar, et l'intensité de nos appels aux financements internationaux leur crée des difficultés supplémentaires alors même que nous voulons les aider. Les trois dévaluations auxquelles il nous a fallu procéder n'ont-elles pas desservi notamment les pays francophones, que vous avez évoqués à juste titre, car nous savons l'intérêt tout particulier que la France porte à leur développement ? Les aides que nous leur consentons en francs ont un pouvoir d'achat inférieur à ce qu'il était autrefois, du fait même de ces dévaluations.

D'où notre souci de voir s'infléchir la politique économique et financière, afin que la France, par sa santé économique rétablie et par son autorité morale confortée, puisse, au-delà du vote de ce texte, retrouver dans les conseils internationaux une autorité qui, hélas, défaille.

Je terminerai sur un mot de politique intérieure qui est à la fois grave et réconfortant.

L'analyse que vous nous avez présentée de la situation internationale, monsieur le ministre, oh ! qu'elle diffère, et sur le fond et dans l'expression, de celle qu'a développée M. Jans. Déjà, lors de l'examen de la loi de programmation militaire, nous avions constaté les mêmes divergences profondes entre le parti communiste et le Gouvernement, sur les aspects de l'environnement politique et militaire international. Le parti communiste refusait de voter l'article 1er de cette loi parce que la Russie y était évoquée comme l'un des principaux responsables des drames de ce temps, des pressions militaires et des risques de guerre.

M. René Rieubon. Vous enfourchez encore votre dada !

M. Emmanuel Hamel. Aujourd'hui à nouveau, l'analyse de M. Jans s'écarte résolument de vos vues. Les termes dans lesquels il a critiqué le sommet de Williamsburg, conférence à laquelle le Président de la République et vous-même avez assisté et dont vous avez accepté le communiqué final, représentent un véritable désaveu de la politique de la France. Les termes dans lesquels il a évoqué la part de responsabilité des Etats-Unis dans la crise monétaire internationale attestent également une divergence profonde entre l'analyse du Gouvernement et celle du parti auquel il appartient.

Ainsi, la crédibilité de la France dans les instances internationales ne repose pas simplement sur le rééquilibrage de la balance des comptes et la réduction de l'endettement. Il importe aussi que son gouvernement cesse d'être soutenu par des partis qui ont, sur les grands axes de la politique étrangère et sur les causes fondamentales de la crise du monde, des vues tellement divergentes que de plus en plus nombreux sont les Français qui se demandent comment vous, Jacques Delors, pouvez rester associé avec un parti dont l'analyse est si fondamentalement différente de la vôtre.

Le jour où ce problème sera traité, le jour où vous vous serez séparés des communistes, alors combien la France pourra parler plus haut, combien elle sera mieux écoutée et combien notre contribution aux pays en voie de développement sera plus efficace et plus sûre ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. René Rieubon. C'est du délire !

M. le président. La parole est à M. Jans.

M. Parfait Jans. Il est vrai qu'il existe un danger de fuite en avant s'agissant des pays en voie de développement, qui attendent de nous autre chose qu'une attitude impérialiste ou

néocolonialiste, autre chose aussi, monsieur Hamel, que de l'anticommunisme.

M. René Rieubon. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Rien n'est moins sûr !

M. Parfait Jans. Mais la difficulté du problème qui nous est posé est mise en évidence par l'absence de propositions des orateurs de l'opposition. Tous, y compris M. Debré, que j'ai écouté avec beaucoup de respect, nous ont dit ce qu'il ne fallait pas faire mais aucun ne nous a indiqué ce qu'il faudrait faire.

Les considérations de M. Hamel sur la politique intérieure, sur l'association du ministre des finances et des communistes...

M. Emmanuel Hamel. C'est au cœur du problème, monsieur Jans !

M. Parfait Jans. ... ne sont qu'une diversion destinée à cacher l'absence de toute proposition sérieuse.

Le problème est si grave et si important, messieurs, qu'en définitive, malgré toutes vos critiques, vous ne vous opposerez pas au texte. Pour leur part, les communistes le voteront. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. Emmanuel Hamel. Mais dans quel esprit !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. J'avais pris soin, par souci de rassemblement devant un problème international, de parler davantage de l'action de la France dans sa tradition et sa continuité que de celle qui a été conduite depuis deux ans et demi. Mais puisque vous la mettez en cause, je vous demande, monsieur Debré et monsieur Hamel, de vous renseigner auprès des partenaires avec lesquels je discute depuis deux ans et demi pour apprécier si, oui ou non, j'ai pu jouer un rôle utile dans les réunions internationales. Si vous vous étiez livré à cet examen, vous auriez sans doute eu aujourd'hui une appréciation plus nuancée de la situation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Emmanuel Hamel. Je n'ai mis en cause ni votre droiture ni vos intentions, mais vos alliances !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1er.

(*L'article 1er est adopté.*)

Article 2.

M. le président. « Art. 2. — Le Gouvernement est autorisé à participer à l'augmentation des concours susceptibles d'être accordés au Fonds monétaire international en vertu de la convention résultant de l'accord donné le 15 juin 1962 par la France aux dispositions adoptées le 5 janvier 1962 par le conseil d'administration du Fonds monétaire international. Cette augmentation a été approuvée le 24 février 1983 par ce conseil.

« Le montant de la contribution de la France à ces concours est porté de 2 715 millions de francs, à une somme équivalente en francs français à 1 700 millions de droits de tirage spéciaux. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2.

(*L'article 2 est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(*L'ensemble du projet de loi est adopté.*)

— 3 —

FONDS SPECIAL DE GRANDS TRAVAUX

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi modifiant, à compter du mois d'août 1984, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers perçue au profit du fonds spécial de grands travaux (nos 1716, 1755).

La parole est à M. Douyère, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Raymond Douyère, *rapporteur.* Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, monsieur le ministre des transports, mesdames, messieurs, la création du fonds spécial de grands travaux par la loi du 3 août 1982 avait pour but de soutenir l'activité économique et de développer l'investissement dans trois secteurs essentiels : les infrastructures de transports publics, la circulation routière et la maîtrise de l'énergie.

Institué sous forme d'un établissement public national à caractère administratif doté de l'autonomie financière, le fonds spécial de grands travaux alloue des subventions à des organismes publics ou à l'agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Les ressources dont il dispose sont essentiellement constituées par le produit d'une taxe spécifique sur les carburants. Cette taxe est perçue sur le supercarburant, les essences et le gazole, à l'exclusion du fioul domestique, en vertu d'ailleurs d'un amendement que j'avais déposé au nom de la commission des finances lors de l'examen de la loi de 1982, afin de ne pas augmenter les charges pesant sur les ménages. Le taux de cette taxe, initialement fixé à 1,4 centimes par litre, est passé à 2,7 centimes par litre depuis le mois de janvier 1983.

Le fonds bénéficie également des produits des emprunts qu'il est autorisé à contracter.

Le montant des subventions accordées par le fonds atteint 4 milliards de francs, ce qui correspond à des travaux d'un montant total de 11 milliards de francs, soit un coefficient multiplicateur proche de trois.

L'activité du fonds spécial s'exerce dans les secteurs prioritaires que j'ai cités. Ils occupent une place tout à fait essentielle dans notre économie, notamment dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics.

Le présent projet de loi a pour objet de permettre le lancement rapide d'une deuxième tranche d'opérations du fonds spécial, d'un montant identique à celui de la première, et dont le financement sera assuré par une augmentation de la taxe spécifique affectée au fonds, augmentation qui prendrait effet entre le sixième et le dixième jour du mois d'août 1984.

Nous approuvons la volonté du Gouvernement d'utiliser la marge de manœuvre dont il dispose grâce à ce fonds pour mettre en œuvre un soutien sélectif des activités des entreprises du bâtiment et des travaux publics. En effet, dans une conjoncture économique difficile, la réorientation des dépenses d'intervention économique de l'Etat est une absolue nécessité et doit être très « pointue ». Dans ces conditions, il faut considérer comme des impératifs la rapidité et la sélectivité des interventions, deux atouts essentiels pour l'action économique des pouvoirs publics.

Avant d'examiner l'article unique du projet de loi, je me propose de présenter rapidement la situation financière du fonds spécial de grands travaux.

En 1982, le produit de la taxe s'est élevé à 82 millions de francs. Pour l'année 1983, la prévision de recettes est de 980 millions, dont 585 millions ont déjà été recouvrés au 31 août dernier.

En outre, pour alimenter ses caisses, le fonds a émis deux emprunts, dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 3 août 1982.

Le premier a été émis en octobre 1982 sur le marché financier français pour un montant de 2 milliards de francs. Son taux est de 16,40 p. 100 et sa durée de huit ans. Cet emprunt, garanti par l'Etat, est remboursable par annuités constantes.

Le second emprunt a été contracté, en 1983, auprès de la Banque européenne d'investissement, pour un montant global de 500 millions de francs. Il consiste en un « panier » de devises ainsi composé : 40 p. 100 en ECU ; 28 p. 100 en deutschemarks ; 17 p. 100 en florins et 15 p. 100 en dollars U.S. Sa durée est de dix ans et son taux d'intérêt moyen est fixé à 10,50 p. 100.

Les annuités correspondant à ces emprunts s'élèveront à environ 468 millions de francs en 1983 et à 545 millions de francs les années suivantes. Le montant des recettes provenant de la seule taxe spécifique permet donc bien au Fonds de supporter la charge des emprunts contractés.

La répartition globale des subventions engagées au titre de la première tranche de grands travaux s'est effectuée en faveur des trois secteurs prioritaires à raison de 2 000 millions de francs pour l'énergie, de 1 250 millions pour la circulation routière et de 750 millions pour les transports publics urbains.

L'échelonnement des paiements correspondants est le suivant : 1982, 734 millions de francs ; 1983, 1 300 millions ; 1984, 1 300 millions ; 1985, 636 millions ; 1986, 30 millions.

S'agissant plus particulièrement des subventions accordées à l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, les engagements de la première tranche ont concerné 3 355 opérations, dont 47 p. 100 d'études et 53 p. 100 d'investissements. Le montant des travaux subventionnés atteint 4,5 milliards de francs, dont 4,4 milliards consacrés aux investissements. En termes d'économie d'énergie, le bilan s'élève à 120 268 tonnes d'équivalent-pétrole.

Les crédits consacrés au logement social ont été délégués par l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, pour la mise en œuvre administrative, au ministère de l'urbanisme et du logement. Au 31 août 1983, les crédits engagés concernent un parc de 81 983 logements sociaux. La moyenne des économies d'énergie résultant des travaux atteint 0.52 tonne équivalent-pétrole par logement. La moyenne des travaux d'économie d'énergie ainsi financés est de 23 500 francs.

Quant au bilan détaillé des travaux de la première tranche relatifs à la circulation routière et aux infrastructures de transports publics, il est retracé dans le rapport sur la gestion du fonds, que le Gouvernement, en application de l'article 7 de la loi du 3 août 1982, présente en annexe à la loi de finances pour 1984.

En conclusion, je soulignerai que le caractère très positif des actions engagées par le fonds spécial conduit à lancer le plus vite possible une deuxième tranche de grands travaux. L'équilibre financier du fonds n'autorise le lancement de cette seconde tranche que si le produit de la taxe spécifique sur les carburants est augmenté. Toutefois, compte tenu de l'échelonnement des paiements correspondant aux subventions accordées dans le cadre de la première tranche, l'augmentation du taux de la taxe peut n'intervenir qu'à compter du mois d'août 1984. Le produit supplémentaire attendu du passage du taux de 2,7 à 4,7 centimes par litre est évalué à environ 300 millions de francs. En 1984, la recette totale de la taxe devrait s'élever à 1 280 millions de francs. En année pleine, le produit de la taxe devrait atteindre 1 700 millions de francs et permettre ainsi au fonds de faire face à ses engagements.

Pour les raisons que j'ai dites, la commission des finances est très favorable à l'engagement de la deuxième tranche de grands travaux et se félicite d'ores et déjà de la décision qui a été prise d'engager une troisième tranche. Elle demande donc à l'Assemblée d'adopter ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Grézard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Léo Grézard, *rapporteur pour avis.* Mesdames, messieurs, au mois de juin 1982, le Gouvernement décide de prendre des mesures anti-inflationnistes et, soucieux d'éviter la récession, prévoit des mesures d'accompagnement. C'est ainsi qu'est né le fonds spécial de grands travaux dont le principe a été adopté le 12 juillet 1982 par notre assemblée, la loi en portant création ayant été promulguée le 3 août.

Réduction de la dépendance énergétique, compensation de retards criants en matière d'équipements dans les transports — sécurité, aménagements ou contournements, transports publics — soutien d'un secteur menacé, les travaux publics, dont la courbe d'activité baissait depuis 1979, et maintien d'un nombre d'emplois notable : tels en étaient les buts.

De plus, l'ouverture de nouvelles autorisations de programme dans le secteur du bâtiment et des travaux publics et dans celui des économies d'énergie tombait à pic en une période de l'année où, traditionnellement, les crédits publics s'épuisent et les particuliers attendent. Ce ralentissement annuel, aggravé depuis une décennie par les atteintes au fonctionnement des entreprises caractérisées par de fréquents *stop and go*, était incompatible avec une bonne utilisation des matériels.

Il s'agissait donc d'un fonds conjoncturel, mais dont l'une des finalités était de créer un choc psychologique et un choc dans les investissements en faveur de travaux durables justifiant les emprunts. Enfin, le fonds spécial devait avoir un rôle d'entraînement. De fait, les 4 milliards du fonds ont enclenché environ 12 milliards de francs de travaux, soit un coefficient multiplicateur moyen voisin de trois, variant bien évidemment suivant les catégories d'investissements.

Il vous a été remis à la distribution, en application de l'article 7 de la loi de 1982, un document annexé au projet de loi de finances qui rend compte de la gestion du fonds. Cela facilite la tâche des rapporteurs. Cela permet surtout de constater que la procédure prévue a été respectée et que le Parlement peut exercer son contrôle.

Dans un premier temps, nous examinerons le volet énergie et, tout d'abord, la première tranche. Les subventions du fonds ont été allouées aux établissements du second degré pour 200 millions de francs, aux hôpitaux pour 160 millions, aux logements sociaux pour 900 millions, aux bâtiments communaux pour 370 millions, et aux réseaux de chaleur pour 340 millions. C'est ce dernier poste qui enclenche le plus fort effet multiplicateur puisque 2 545 millions de francs de travaux ont été induits par 340 millions de francs injectés, soit un coefficient de 7,5. C'est sur ce poste aussi qu'on constate le meilleur rendement en économie de pétrole.

Il faut noter cependant la grande disparité de rendement des investissements selon les sites et les techniques choisies, notamment en matière de combustion des ordures ménagères. Il conviendra d'en tirer des conclusions. L'agence française pour la maîtrise de l'énergie pense avoir obtenu un gain de plus de 120 000 T.E.P. économisées ou substituées. Le mode de calcul en est difficile, surtout dans le second cas. Ces résultats équivalent approximativement à ceux des cinq dernières années dans les secteurs concernés, alors que la tranche n'a duré que quelques mois.

Par contre c'est dans les logements sociaux que l'économie annuelle d'une T. E. P. nécessite le maximum d'investissement : 8 000 francs environ. Il convient cependant d'ajouter le progrès social apporté par le confort thermique et sonore, bien que les mesures prises pour lutter contre le bruit ne permettent pas de réduire les bruits intérieurs aux cellules d'habitation, ce qui pose un autre problème. Un autre plus social tient à la possibilité de conventionnement car, comme avec les P. A. L. U. L. O. S., les logements améliorés par le F. S. G. T. ouvrent droit à une aide personnalisée au logement.

S'il y a, sur la carte dont vous avez pu prendre connaissance, une disparité régionale dans l'attribution de ces crédits, cela tient au fait que la consommation des P. A. L. U. L. O. S., à la fin du mois de juillet 1982 qui a servi de référence au moment du lancement du fonds, variait également selon les régions. Cette disparité ne tient donc pas à un quelconque arbitraire.

Quant à la deuxième tranche, elle prévoit un nouveau clavier d'interventions, ce qui montre la flexibilité du dispositif adapté aux circonstances. Celles-ci porteront sur la maîtrise de l'énergie dans l'industrie à hauteur de 500 millions de francs ; sur la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments des collectivités locales et dans le tertiaire non lucratif pour 450 millions de francs ; sur la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments des hôpitaux publics, pour 150 millions de francs ; sur la maîtrise de l'énergie dans les logements sociaux pour 300 millions de francs ; sur l'amélioration thermique de l'habitat existant pour les revenus les plus faibles, pour 150 millions de francs ; sur la promotion du label haute performance énergétique — pour 100 millions de francs, dont 20 millions de francs pour les actions de lutte contre le bruit ; sur le concours financier au développement des réseaux de chaleur pour 150 millions de francs ; et, pour 200 millions de francs sur des crédits non affectés.

L'élargissement aux investissements industriels a pour but soit de réduire une consommation, soit de substituer une ressource nationale à une ressource importée. Il rend indispensable l'existence d'équipements français disponibles et concurrentiels. Votre commission souhaite recevoir en séance tous apaisements à ce sujet.

L'élargissement aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat concernant les personnes aux revenus faibles, est également une excellente action.

L'ensemble de la commission a émis le vœu que les crédits non affectés permettent d'aborder les crédits relatifs aux réseaux de chaleur et que l'utilisation rationnelle des rejets thermiques des centrales électro-nucléaires, sous une forme ou sous une autre, voie enfin le jour. L'opinion semble préparée à cette éventualité grâce à une information technique indiscutable.

Quant au volet « transports » du fonds, il a permis, dans sa première tranche, de participer en matière d'infrastructure de transports publics à treize substantielles opérations que je n'énumérerai pas puisqu'elles figurent aux pages 9 et 10 du rapport, où vous trouverez aussi le montant très élevé des paiements déjà effectués, ce qui témoigne de l'urgence des besoins.

Dans le domaine des équipements routiers, 1 053 millions de francs sur les 1 248 millions de dotation ont été engagés dès la fin de 1982. Le reliquat a été soldé au début de 1983. Vous en verrez également la liste complète dans le rapport.

Je crois devoir souligner tout particulièrement la rapidité de mise en place de cette première tranche du fonds spécial. En effet, les trois quarts des crédits prévus pour les transports ont été engagés avant la fin de l'année, alors que le reste l'a été au début de 1983, au grand soulagement des responsables d'un secteur qui, par suite du quasi-abandon des équipements routiers en zone urbaine depuis des années, avait un plan de charge préoccupant. Dans la mesure où le ministère et les collectivités locales concernées avaient dans leurs dossiers une masse de travaux étudiés et immédiatement exécutables, l'inertie de ce secteur a été inférieure à ce que l'on aurait pu craindre.

J'en viens aux projets qui font l'objet de la deuxième tranche.

Pour ses actions dans le domaine des infrastructures de transports publics et d'équipements routiers, le fonds disposera de 2 020 millions de francs qui pourraient être répartis en 500 millions de francs pour les infrastructures ferroviaires ; 945 millions de francs pour les infrastructures routières ;

50 millions de francs — dont 20 millions provenant de la tranche « économies d'énergie » — pour les opérations anti-bruit ; 175 millions de francs pour les transports urbains ; 150 millions de francs pour les voies navigables à Mulhouse et à Dunkerque ; et à 200 millions de francs pour le chenal d'acces au Pondereux de Dunkerque.

Sous réserve des décisions du conseil d'administration de l'établissement public, les 500 millions de francs destinés aux infrastructures ferroviaires pourraient être affectés aux catégories d'opérations suivantes : création de centres rail-route, électrification de zones défavorisées telles que la Bretagne, dessertes régionales — Nord - Pas-de-Calais et Midi - Pyrénées — protection ferroviaire contre les avalanches. Notre commission souhaite que ces derniers travaux soient coordonnés avec les décisions qui seront prises en application du projet de loi sur la montagne dont le prochain dépôt est annoncé.

Quant aux 945 millions de francs affectés aux infrastructures routières, ils concerneront notamment une partie de l'autoroute A 26, les rocades de Lille, Lyon, Grenoble, Saint-Florentin et l'autoroute A 86, des axes structurants importants en Bretagne et dans le Cotentin, diverses déviations, des opérations ponctuelles dans les vallées de montagne pour lesquelles vaut également l'observation que je viens de présenter.

En fait, les motivations du présent projet de loi sont semblables à celles qui sous-tendaient, il y a quinze mois, l'initiative du Gouvernement. Il s'agit, en effet, d'assurer une relance de l'investissement, mais en agissant de façon sélective afin d'éviter une bouffée d'importation d'équipements non maîtrisable ; de soutenir le secteur du bâtiment et des travaux publics touché par la crise économique et, d'une manière générale, de favoriser l'emploi, aussi bien dans une tranche que dans l'autre : d'accentuer la politique d'utilisation rationnelle de l'énergie, en mettant toutefoi l'accent sur la promotion de l'emploi de l'électricité dans l'industrie.

L'expérience apportée par le lancement, l'exécution et le contrôle de la première tranche constitue une motivation supplémentaire, car elle a permis d'élaborer une deuxième tranche certainement mieux adaptée aux circonstances que la première.

Le présent projet de loi tend, par ailleurs, à obtenir du Parlement une majoration de la taxe spécifique sur les trois produits pétroliers de deux centimes par litre — au lieu de 2,7 centimes précédemment — ce qui tend à démontrer qu'une certaine baisse des taux d'intérêts et une meilleure utilisation du fonds permettront d'obtenir des résultats équivalents avec de meilleurs coûts.

Pour l'essentiel, ces programmes d'investissements sont prêts et le vote définitif de ce projet permettra de procéder immédiatement aux engagements de dépenses. Les engagements de prélèvement ne seront opérés qu'au mois d'août 1984, date qui coïncidera avec celle de la réévaluation des prix des produits pétroliers. Le taux de deux centimes parait donc suffisant.

Dans ces conditions, on ne peut que se réjouir que le principe d'une troisième tranche ait été retenu, ainsi que l'a confirmé récemment le Président de la République. Il est heureux qu'elle soit mentionnée dans l'exposé des motifs du projet de loi.

En conclusion, le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges donne un avis favorable, au nom de sa commission, à l'adoption de ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Jacques Delors, *ministre de l'économie, des finances et du budget.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, le lancement d'une deuxième tranche du fonds spécial de grands travaux est très attendu par les collectivités qui pourraient en bénéficier et par les entreprises de bâtiment et de travaux publics.

Je me tiendrai, avec M. Fiterman, ministre des transports, à la disposition des parlementaires pour répondre à leurs questions, mais je tiens, auparavant, à dresser le bilan de la première tranche et à vous indiquer le contenu de la deuxième. En agissant ainsi, le Gouvernement confirme sa volonté d'utiliser toutes les marges de manœuvre disponibles pour des actions de soutien sectorielles et sélectives, notamment dans un secteur, le bâtiment et les travaux publics, frappé par une double crise : une crise de conjoncture et une crise d'adaptation à une nouvelle demande, à une nouvelle croissance.

Le redressement nécessaire des grands équilibres économiques du pays ne doit conduire en rien à sacrifier l'avenir ou l'investissement s'il s'opère avec dosage et sélectivité.

La maîtrise de l'énergie et l'amélioration des conditions de transpert et de circulation dans les villes sont des objectifs incontestés. Ils constituent une ligne de conduite permanente et cohérente pour le Gouvernement. Ces actions s'inscrivent, d'ailleurs, dans un plan d'ensemble qui tend à favoriser, notamment, les économies d'énergie. Je rappellerai ainsi le développement de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, la mise à disposition de financements privilégiés ou bien encore les mesures fiscales en faveur des dépenses tendant à économiser l'énergie. Je rappellerai aussi le remboursement partiel des titres de transports collectifs dans la région parisienne et l'extension des possibilités du versement-transport pour les transports collectifs.

Les résultats obtenus sont non seulement une réduction de la consommation totale d'énergie du pays, mais aussi une diminution sensible de la part des produits importés dans cette consommation et cela avec, également pour les transports, un redressement du trafic assuré par les transports collectifs. Ces actions d'ensemble se recouperont avec les programmes prioritaires d'exécution de la loi de Plan sous deux chapitres essentiels qui méritent votre attention : réduire la dépendance énergétique ; mieux vivre dans la ville.

Je précise également que, en matière d'énergie, il n'y a pas d'opposition entre l'économie d'énergie et la pénétration d'une énergie à faible coût en devises comme l'électricité. En effet, les travaux du Plan ont clairement montré que la réduction de notre dépendance appelait l'utilisation conjointe de ces deux moyens qui conduisent, le plus souvent, aux solutions les plus économiques, à moyen terme, pour l'utilisateur.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement, au mois de juillet, a, d'une part, arrêté un programme électro-nucléaire à un niveau réaliste, compatible avec un effort de pénétration de l'électricité en faveur des usages pour lesquels elle est adaptée, et, d'autre part, confirmé la nécessité de stabiliser à un niveau élevé les moyens financiers mis en œuvre pour la maîtrise de l'énergie. Le fonds spécial de grands travaux permettra précisément de soutenir l'investissement dans ces domaines et d'améliorer un patrimoine national d'équipements durables, tels qu'un parc de logements économes en énergie ou des infrastructures de transport efficaces. Il est vrai qu'à très court terme il est moins onéreux d'importer une tonne de pétrole que de faire des travaux d'isolation. Mais c'est le principe même d'un investissement que d'exiger un effort immédiat, une mobilisation des ressources, pour éviter une dépense future. Dans une période plus difficile pour chacun, il faut apporter un concours public et des aides pour que ce placement dans l'avenir soit stimulé et se poursuive.

Il est également important, dans une politique économique, de surveiller l'évolution des différents secteurs de production et d'éviter des évolutions brutales qui pourraient compromettre durablement l'efficacité de l'outil de production qu'ils constituent, ou entrainer des conséquences inacceptables pour l'emploi.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics — ainsi que je l'ai déjà souligné — connait bien des difficultés. Son activité est la résultante des évolutions de la situation de toutes les composantes du pays, de ses composantes financières mais aussi de composantes de la demande finale. Si les conséquences de cette situation doivent être, en 1983 et en 1984, le risque d'une chute significative de l'activité du bâtiment et des travaux publics, il faut mobiliser d'autres moyens par une voie spécifique. Tel était l'objet de la première tranche du fonds spécial de grands travaux. C'est encore ce qui justifie largement le lancement de la deuxième tranche.

Avant d'aborder le contenu de cette dernière, voyons comment s'est déroulée la mise en œuvre de la première tranche.

Je ne dresserai pas un bilan long et fastidieux de l'exécution de cette première tranche. En effet, conformément à l'article 7 de la loi de 1982 qui a créé le fonds spécial — article dont vous aviez demandé l'adjonction — un rapport sur la gestion du fonds est établi annuellement et constitue un document annexé au projet de loi de finances. Vous trouverez donc dans ce rapport la répartition précise des 4 milliards de francs d'intervention, soit 2 milliards de francs pour la maîtrise de l'énergie, 1,25 milliard de francs pour la voirie nationale et 750 millions de francs pour les transports publics. Vous y trouverez également la liste complète des opérations dans le domaine des transports. Vous constaterez enfin que la quasi-totalité de ces sommes a été rapidement engagée, le nécessaire ayant été fait à la fois pour collecter les moyens financiers et pour mettre en œuvre rapidement ces projets.

Je sais que chacun d'entre vous a pu voir, dans sa circonscription, le lancement effectif de travaux sur les bâtiments des communes ou des organismes d'H.L.M. ou d'opérations routières dont on sait que le déclenchement est dû au fonds spécial. Je n'insisterai donc que sur quelques particularités qui me paraissent ressortir de cette gestion du fonds.

Je tiens d'abord à souligner qu'il s'agit d'un instrument qui fait appel, avec un dosage voulu, à la fois à la fiscalité et à l'emprunt. La fiscalité est constituée par la taxe sur les carburants qui, pour la première tranche, a été répartie, dans une première étape au mois de novembre 1982 et, dans une deuxième étape, en janvier 1983, limitant ainsi à un peu plus de 1,5 centime à chaque étape l'impact nouveau pour l'usager. L'emprunt, lui, gagé par ces ressources fiscales, permet d'engager davantage de travaux en utilisant les perspectives de remboursement qu'ouvre la taxe au fil des années. Cela représente donc un moyen d'étaler la charge fiscale dans le temps, ce qui est compréhensible pour des équipements durables et nécessite un recours à l'épargne et au marché financier. Pour couvrir ses besoins actuels, le fonds a émis directement un emprunt obligataire à la fin de 1982 : il a, par ailleurs, mobilisé en 1983 des concours de la banque européenne d'investissement dans les domaines où les objectifs du fonds rejoignent ceux de cette banque.

Enfin, on peut constater que le fonds a su allier une grande sélectivité dans le choix des opérations par leur qualité et leur conformité aux objectifs retenus, et une très large diffusion, une irrigation, au niveau géographique. Cette large diffusion sur l'ensemble du territoire, y compris pour de petites opérations, est inhérente aux objectifs mêmes du fonds. Le patrimoine immobilier est partout. C'est aussi un moyen d'offrir des commandes à l'ensemble des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics qui travaillent souvent à l'échelon local, ce qui ne serait pas le cas si l'on ne retenait que les grands travaux entendus dans leur sens traditionnel.

Je peux aussi indiquer, pour répondre à certaines craintes exprimées lors de la création du fonds, que toutes ces opérations se sont effectuées dans le respect des procédures habituelles pour l'engagement des travaux. C'était une condition d'efficacité et de rapidité dans l'exécution. Ainsi, les crédits pour les économies d'énergie ont été gérés par l'agence française pour la maîtrise de l'énergie. Les P.A.L.U.L.O.S. et les opérations routières ont relevé des directions départementales de l'équipement, dans les conditions habituelles. Cela a permis d'éviter que les collectivités locales n'aient à reconstituer des dossiers déjà existants ou à se dessaisir en quoi que ce soit de leurs responsabilités normales sur l'engagement des opérations.

Le principe d'un contrôle parlementaire sur une opération un peu exceptionnelle a été tout à fait respecté grâce, d'une part, au rapport sur la gestion qui vous sera remis, clair et détaillé, et, d'autre part, du fait que la mise en œuvre d'une deuxième tranche ne sera engagée que par le vote du présent projet de loi. Le fonds n'empruntera que dans la limite des capacités de remboursement que lui procurera le niveau de la taxe dont décidera votre vote.

Je veux également en finir avec les analyses interminables que l'on peut mener en mettant en parallèle la rigueur budgétaire et l'effort spécifique permis par le fonds spécial de grands travaux.

On peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres selon le mode de présentation, mais personne ne peut prétendre que le fonds spécial de grands travaux n'a fait que compenser des annulations ou l'effet général de la rigueur budgétaire.

Il suffit, pour s'en convaincre, de voir ce qui se passe sur le terrain où l'on constate que des opérations depuis longtemps bloquées ont démarré et que les métiers de l'isolation thermique sont en train de prendre leur essor. Cela démontre que le fonds a créé un « plus » incontestable. Je ne dirai pas, en sens inverse, que le budget de l'Etat sur le chapitre considéré ait connu une croissance importante en 1983 ou la connaîtra en 1984.

Le fonds spécial est bien un instrument sélectif qui permet d'accélérer réellement sur certains secteurs les dépenses totales, dans un contexte général difficile, certes ; mais on ne peut pas s'extraire totalement de ce contexte.

Pour montrer que l'accélération est sensible, je peux indiquer, par exemple, qu'en additionnant les crédits de paiement budgétaire et les moyens du fonds spécial de grands travaux, en prévision de paiements en 1983 — année de prise d'effet en paiements de la première tranche — la croissance, par rapport à 1982, a été supérieure à 30 p. 100 pour les routes et à 50 p. 100 pour les transports urbains et pour les économies d'énergie.

Certes, la commande publique ne couvre pas l'ensemble de l'activité du bâtiment et des travaux publics. Elle ne peut, à elle seule, compenser la diminution actuelle de la demande privée.

Ce bilan rapide de la première tranche et de son environnement financier ayant été fait, j'en viens maintenant à la deuxième tranche. Celle-ci est d'ailleurs facile à présenter puisque ce sont les mêmes principes, le même type de financement, le même montant d'intervention et les mêmes priorités.

Ce seront encore 4 milliards de francs de concours que le fonds spécial pourra apporter, répartis par moitiés entre transports et maîtrise de l'énergie. Afin de financer cette tranche, le montant de la taxe sera relevé de deux centimes en août 1984. Pourquoi deux centimes, alors que la taxe nécessaire pour la première tranche était de 2,7 centimes ? Cela tient à deux éléments : d'une part la baisse des taux d'intérêt qui permet, avec une recette prévisionnelle de la taxe égale, d'emprunter un montant plus important ; d'autre part la connaissance plus précise de l'étalement effectif des paiements du fonds sur les engagements qu'il a pris.

Pourquoi la hausse de la taxe intervient-elle au mois d'août 1984 ? Parce qu'il existe une certaine marge de manœuvre sur cette date, sans incidence majeure sur les moyens du fonds. Il vaut mieux alors éviter le premier semestre qui connaît déjà le relèvement annuel de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Pourquoi une rédaction un peu plus compliquée, avec une fourchette sur quelques jours au début du mois d'août ? Pour s'aligner sur le système de fixation des prix pétroliers et éviter deux variations du prix dans le même mois.

Je tiens surtout à insister sur le fait que les missions du fonds, définies par la loi de 1982, ne sont pas remises en cause. L'application qui en sera faite respectera, en outre, le souci de ne pas disperser les interventions en dehors des objectifs prioritaires retenus. Il faut à tout prix éviter que cet instrument ne dérive vers une sorte de « budget *bis* » car il perdrait alors et son sens et son efficacité. Il est simplement envisagé, à l'intérieur de ces objectifs, d'ouvrir quelques types d'interventions complémentaires. C'est ainsi que, pour les économies d'énergie, est prévue une aide aux investissements dans l'industrie, dont la rentabilité pour la collectivité, en termes de réduction de notre dépendance extérieure, peut être importante, mais que les entreprises ont des difficultés à financer.

Pour le secteur du logement, des interventions complémentaires sont prévues également dans le cadre de la prime à l'amélioration de l'habitat et des aides pour la construction de logements à haut degré d'isolation.

Enfin pour les transports, s'ajouteront des opérations d'infrastructures du réseau ferroviaire, des voies navigables et, pour un cas très particulier, des ports maritimes.

Je peux vous indiquer avec certitude que, dès le vote de la loi, les dispositions pour l'engagement très rapide des opérations concernées seront prises et que, comme pour la première tranche, les entreprises verront arriver des commandes avant la fin de l'année, c'est-à-dire rapidement.

Enfin, comme l'a annoncé M. le Président de la République, cet effort sera poursuivi et vous serez appelés à délibérer d'une troisième tranche au cours de l'année 1984. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Déclaration de l'urgence du projet de loi.

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 18 octobre 1983.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi modifiant, à compter du mois d'août 1984, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers perçue au profit du fonds spécial de grands travaux, déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Acte est donné de cette communication.

Reprise de la discussion.

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. de Caumont.

M. Robert de Caumont. Messieurs les ministres, mes chers collègues, le fonds spécial de grands travaux a donc déjà fait ses preuves. Facteur de relance sélective de l'activité du bâtiment et des travaux publics, grâce à une surtaxe modeste sur les produits pétroliers, il a démontré ses effets multiplicateurs, sa souplesse et la rapidité de sa mise en œuvre.

Quant à l'esprit de la loi du 3 août 1982, il a été intégralement respecté dans la pratique : un prélèvement sur les consommations énergétiques a contribué, pour l'essentiel, à des actions de nature à réduire directement ou indirectement la consom-

mation d'énergie. Et l'utilisation prévue pour la deuxième tranche corrige certaines lacunes qui pouvaient se révéler préjudiciables à certaines zones géographiques où les investissements en infrastructures de transport sont particulièrement onéreux, où les économies d'énergie peuvent être particulièrement importantes en raison des écarts thermiques : je parle de la montagne et notamment de la haute montagne.

Lors de la séance du 12 juillet 1982 et de la discussion de la loi de finances, notamment du budget des transports, j'avais souhaité que les travaux particulièrement lourds de protection contre les catastrophes naturelles et les intempéries — avalanches, glissements de terrain, congères — puissent être pris en compte par le fonds spécial de grands travaux, de même que les déviations en zone de montagne. Vous avez décidé qu'il en serait ainsi dès la deuxième tranche, ce qui se traduit dès maintenant par des projets concrets d'une certaine ampleur, comme le paravalanche de la Grave ou la déviation de Saint-Chaffrey.

Vous avez, en outre, décidé que cet effort s'inscrirait dans le cadre du projet de loi sur le développement, l'aménagement et la protection de la montagne qui sera prochainement déposé sur le bureau de notre assemblée. Je vous en remercie au nom des populations et des parlementaires concernés.

J'avais aussi demandé que le fonds spécial de grands travaux reste neutre par rapport aux choix intermodaux entre rail et route, qui doivent reposer sur une évaluation globale des coûts économiques et sociaux, prenant en compte notamment l'amélioration du service public, la sécurité des usagers, l'économie d'énergie et l'aménagement du territoire. Ils ne pouvaient donc rester consacrés aux seuls travaux routiers. Vous avez, dès la deuxième tranche, fait écho à cette préoccupation en y incluant 500 millions de francs pour les investissements ferroviaires importants, dont l'un est déjà situé en zone de montagne.

Puisqu'il est question de solliciter à l'avenir le fonds spécial de grands travaux pour la réalisation de nouveaux axes ferroviaires pour le T.G.V., je me permets de vous rappeler avec insistance l'opportunité de réaliser par le rail le désenclavement d'une des plus hautes vallées, une des plus écartées des grands axes de circulation de notre pays : la haute Durance. Il s'agit d'en finir avec une rupture de continuité de vingt-cinq kilomètres seulement dans le réseau ferroviaire européen, en créant une liaison directe Marseille—Turin connectée avec le Paris—Rome. Ce projet, de même que la modernisation de l'axe Marseille—Briançon, doit faire l'objet d'un contrat entre l'Etat et la région Provence - Alpes - Côte-d'Azur. Ce projet peut donc justifier un financement de la part de nos voisins transalpins — d'autant plus qu'il est inscrit dans le traité de paix franco-italien de 1947 — ainsi d'ailleurs que des institutions européennes qui se consacrent pour l'essentiel aux grandes infrastructures internationales de l'Europe du Nord à défaut de se voir proposer des opérations structurantes pour l'Europe du Sud.

Se substituant à un projet autoroutier dépourvu de tout réalisme — et d'ailleurs avantageusement remplacé par d'importants aménagements routiers actuellement en cours — ce maillon indispensable d'un axe ferroviaire inachevé serait moins onéreux, plus sûr pour les usagers, moins néfaste pour l'environnement, plus économe d'énergie, capable d'écouler en période de pointe touristique dix fois plus de vacanciers dans le même laps de temps. Il mettra Briançon à trois heures de moins de Paris, avec trois fois plus de dessertes, et à moins d'une heure de Turin. Il ouvrira donc des perspectives économiques et touristiques considérables pour une région de haute montagne aux ressources largement inexploitées et où la principale industrie existante, l'usine d'aluminium de Péchiney de L'Argentière-la-Bessée est aujourd'hui menacée de disparition.

Il est important de souligner à cet égard que les bienfaits évidents que de nombreuses régions peuvent attendre du T.G.V., et qui le justifient amplement, ont un effet pervers : accroître en valeur relative le handicap dont souffrent les zones de montagne, qui restent à l'écart de ces nouvelles dessertes ferroviaires. Demain, Chambéry et Grenoble seront à trois heures de Paris, mais Briançon restera à quatre heures de plus de Grenoble par le rail si l'on n'y met pas bon ordre. Une correction de ces déséquilibres s'impose d'urgence si l'on ne veut pas accélérer la désertification de zones auxquelles la loi d'orientation sur la montagne veut précisément rendre toutes leurs chances d'autodéveloppement.

Nous espérons que la troisième tranche du fonds spécial de grands travaux y contribuera et les décisions que vous avez déjà prises nous en donnent l'espoir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le présent projet de loi ne devrait susciter que des approbations tant il traduit une idée évidente que j'avais moi-même naguère défendue, à savoir qu'il est économiquement judicieux de taxer une énergie rare et importée pour financer des travaux d'économie d'énergie, pour stimuler l'activité économique et le secteur des travaux publics et pour contribuer à réduire la contrainte extérieure.

Hélas ! cette bonne idée est aujourd'hui pour une large partie dévalorisée par le contexte dans lequel elle s'inscrit, contexte que le Gouvernement a lui-même contribué à aggraver.

Ainsi le présent projet signifie peu ou prou et de manière durable l'accroissement de la fiscalité qui s'ajoute à d'innombrables mesures d'alourdissement fiscal alors que le Président de la République lui-même se propose de réduire en peu de temps le poids des prélèvements obligatoires.

Il signifie aussi peu ou prou l'accroissement de l'inflation et il contribuera à rendre plus difficile le nécessaire rapprochement du taux d'inflation français de ceux de nos principaux partenaires. Faut-il rappeler que, en Allemagne et aux Pays-Bas, le prix de l'essence a récemment baissé de l'équivalent de cinquante centimes le litre ?

Il faut noter que le Fonds spécial de grands travaux, qui a été pour partie financé en recourant à l'emprunt extérieur, contribuera à alourdir la charge de la dette en France. Et la dévaluation récente du franc rendra ce remboursement plus coûteux.

Enfin il constitue, par rapport à la crise générale du secteur du bâtiment et des travaux publics, crise que le projet de budget pour 1984 va aggraver, une sorte de palliatif qui n'arrivera pas à empêcher un nouvel abaissement de l'activité de ce secteur en 1984. Il n'a d'ailleurs pas empêché en 1983, et pour la première fois dans ce pays, la réduction absolue du nombre d'entreprises artisanales. C'est une source de très grande inquiétude ; la presse en a parlé récemment.

M. Pierre Micaux. C'est vrai !

M. Adrien Zeller. Ce projet permettra d'engendrer quelques milliards de francs de travaux nouveaux dont nous ne contestons pas l'utilité. Mais les réductions de programmes d'investissements prévues au projet de budget pour 1984 représentent finalement plus que l'apport que constitue ce fonds. Au demeurant, les collectivités locales — nous sommes en train de préparer le budget pour 1984 du département que je représente — sont contraintes à une réduction des investissements.

Aussi permettez-moi, monsieur le ministre de l'économie et des finances, de regretter une fois de plus que l'alourdissement sans précédent du budget de l'Etat depuis trois ans et l'accroissement encore plus important de son déficit se soient globalement faits au détriment de l'investissement public et du budget en capital de l'Etat. A cet égard les chiffres sont indiscutables : le budget en capital de l'Etat s'élève à 80 milliards de francs, mais le déficit atteint 120 milliards de francs. Naguère le déficit était de l'ordre de 30 milliards de francs et le budget en capital de l'Etat était d'environ 60 milliards de francs.

M. François Léotard. Très bien !

M. Adrien Zeller. Il y a donc un total renversement des priorités, qui nous oblige aujourd'hui à faire appel à des palliatifs de ce type pour essayer de limiter la casse.

Si tout le monde, monsieur le ministre, se félicite de la relative bonne exécution de la première tranche, je vous fais cependant remarquer que le projet de loi maintient en fait des procédures qui tournent le dos à la notion de décentralisation et de responsabilité des collectivités locales.

Pourquoi ne pas avoir directement affecté ces ressources aux régions que nous estimons tout aussi capables d'utiliser ces moyens de manière efficace et sans doute aussi rapide que l'Etat et ses services extérieurs ? Il aurait suffi pour cela d'un simple cahier des charges indiquant les priorités sélectives dont je ne conteste pas l'intérêt.

En quelque sorte, on chasse l'étatisme par la porte, mais on le laisse pénétrer par la fenêtre au galop.

M. François Grussenmeyer. Très bien !

M. Adrien Zeller. Permettez-moi de terminer, monsieur le ministre, par une simple remarque et une suggestion ponctuelle à laquelle j'attache beaucoup d'importance.

Le fonds de grands travaux, comme son nom ne l'indique pas, sert aussi à financer des petits travaux et il pourrait être utilement employé à augmenter les crédits affectés à la prime d'amélioration de l'habitat, devenus très insuffisants au cours des deux dernières années, empêchant ainsi la réalisation des

projets d'un grand nombre de familles modestes. Mais je crois vous avoir entendu annoncer quelque chose dans ce domaine. Chacun sait qu'il s'agit là d'une action sociale de grande importance, notamment dans les zones rurales. Pourriez-vous donc, monsieur le ministre, nous éclairer sur vos intentions dans ce domaine ?

En conclusion, je regrette encore une fois le contexte globalement négatif dans lequel s'inscrit un projet qui devrait susciter l'enthousiasme. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, voilà un peu plus d'un an, notre assemblée adoptait le projet relatif à la première tranche du fonds spécial de grands travaux dont le financement allait permettre l'engagement de l'Etat à hauteur de 4 milliards de francs de travaux dans le domaine des infrastructures de transports et de la maîtrise de l'énergie. Ces 4 milliards de francs ont induit et induisent à leur tour quelque 10 milliards de francs de travaux au total.

Nous attachons la plus grande importance au fait que ces fonds ont, en effet, provoqué une relance indéniable dans le secteur du bâtiment et des travaux publics en crise et ont permis de sauver de nombreux emplois, tout en jouant un rôle positif dans la lutte contre l'inflation et pour la diminution de la facture pétrolière.

Les aménagements entrepris visent à mieux isoler les logements et les bâtiments, à équiper notre pays en moyens de transports modernes et en infrastructures, réalisations qui tendent à économiser sur la consommation de produits pétroliers et à réduire les achats et les sorties de devises.

Impact économique, certes, mais aussi impact social, puisque les aménagements entrepris répondent à d'immenses besoins pour notre pays et pour la population : besoins qui restent à satisfaire, notamment dans les domaines des transports collectifs urbains, de la lutte contre le bruit ou de la réhabilitation des logements sociaux. A ce sujet est-il nécessaire de rappeler que la droite a laissé, quand elle était au pouvoir, un vaste retard s'accumuler ?

Aussi comme nous nous étions félicités de la première tranche du fonds spécial, nous nous félicitons aujourd'hui du projet de loi relatif à la deuxième tranche, ainsi que de l'annonce faite par le Président de la République de la mise en place d'une troisième tranche au printemps prochain. Le Gouvernement répond ainsi positivement aux préoccupations que mon ami, président du groupe communiste, André Lajoinie, avait exprimées par lettre datée du 28 juin dernier adressée à M. le Premier ministre.

Les crédits dégagés pour la deuxième tranche vont donc soutenir activement le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Vous me permettrez de constater l'amnésie de la droite et du grand patronat, qui constitue sur ce plan un sujet d'étonnement quelque peu surprenant. Découvrant tout à coup les besoins réels qui existent en matière d'aménagement du territoire, ils voudraient faire porter au gouvernement de gauche et à la majorité les conséquences de la véritable politique de « déménagement » de la France, qu'ils ont pratiquée durant des années et qu'ils pratiquent encore partout où ils le peuvent, dans les communes et les départements qu'ils contrôlent...

M. François Léotard. N'importe quoi !

M. Vincent Porelli. ... en remettant en cause des projets urbains, en freinant des travaux entrepris, comme les réseaux de tramway ; le meilleur exemple étant fourni en l'occurrence par MM. Chirac et Giraud, qui ont — permettez-moi de le rappeler — tout simplement fait capoter ce grand projet pour la France et la région parisienne qu'était l'Exposition universelle.

M. François Léotard. Avec quels sous ?

M. Emmanuel Hamel. Ils ont rendu service au Président Mitterrand en le faisant !

M. Christian Bergelin. Il n'y a plus d'argent maintenant !

M. Vincent Porelli. Amnésie donc, mais aussi bonne dose de cynisme quand ils ne cessent de réclamer toujours plus de liberté pour licencier, alors que 260 000 emplois ont été perdus dans le bâtiment et les travaux publics entre 1973 et 1981, soit 520 000 si l'on compte les effets induits en amont et en aval.

M. Adrien Zeller. Et combien depuis deux ans ?

M. Christian Bergelin. Aujourd'hui c'est pire !

M. Vincent Porelli. Il y en a eu 60 000 en 1982, mais on sait bien que, dans le bâtiment et les travaux publics, le patronat ne cache pas son intention de poursuivre ce qu'il appelle, d'un terme élégant, le « dégraissage » en supprimant 100 000 emplois de plus en 1983. Et pourtant, monsieur Zeller, le grand patronat du bâtiment et des travaux publics se porte bien : tout en poursuivant les exportations stériles de capitaux, par exemple, dans l'industrie cimentière, les profits grimpent, l'outil de production est laissé à l'abandon en France pour mieux justifier de futures restructurations, la concentration et les abandons d'emplois et d'unités de production.

M. Adrien Zeller. Dites-le aux artisans du bâtiment !

M. Vincent Porelli. Tandis que se développent dans le même temps la sous-traitance et la précarité de l'emploi, les petites et moyennes entreprises du bâtiment et des travaux publics voient leurs difficultés s'accroître.

M. François Léotard. Ce n'est pas à vous de dire cela !

M. Vincent Porelli. La dégradation de la situation dans ce secteur pèse lourdement sur l'ensemble de l'économie. C'est pourquoi les organisations syndicales proposent à juste titre la mise en place d'une table ronde réunissant syndicats, patronat, Etat. Cette négociation est indispensable aujourd'hui. Elle devrait notamment évoquer la question des crédits publics injectés dans le bâtiment et les travaux publics, leur utilisation, en vue de parvenir à mieux optimiser leur efficacité tant il est vrai que les gâchis sont importants.

De ce point de vue, le Fonds spécial de grands travaux nous semble être sur la bonne voie ! Ainsi donc, la démarche et les priorités retenues pour la deuxième tranche nous semblent, comme pour la première tranche, satisfaisantes. Nous émettrons donc un vote positif. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1716 modifiant, à compter du mois d'août 1984, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers perçue au profit du Fonds spécial de grands travaux (rapport n° 1755 de M. Raymond Douyère, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Suite de la discussion du projet de loi n° 1382 définissant la location-accession à la propriété immobilière (rapport n° 1619 de M. Jean-Marie Bockel, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.